

Stop aux zones de sacrifice !

Pour des alternatives à notre système prédateur des ressources naturelles



Défendre les droits humains
et les biens communs du vivant



Le terme extractivisme caractérise un stade superlatif, obsessionnel, « addictif », voire idéologique de l'activité d'extraction.

Anna Bednik
dans « Extractivisme. Exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances »

Table des matières

AVANT PROPOS	5
INTRODUCTION	6
I- L'EXTRACTIVISME EST UN CHOIX DE CIVILISATION QUI A DES CONSÉQUENCES DÉVASTATRICES ICI ET MAINTENANT	8
1- Des pollutions et des dommages environnementaux et sanitaires souvent irrémédiables	9
• Mines de charbon en Allemagne	
• Sables bitumineux du Canada	
• Mine d'or de Salsigne en France	
• Activités de l'entreprise pétrolière Texaco/Chevron en Amazonie équatorienne	
• Méga-projet minier Conga au Pérou	
2- Au-delà des ravages environnementaux, des impacts socio-économiques forts	14
• L'idée reçue que les activités extractives amènent le développement sur les territoires	
• Des modes de vie bouleversés, un tissu social fragilisé : l'imposition d'un « développement » dont les populations ne veulent pas	
• Populations et territoires sacrifiés pour le profit de quelques-uns	
3- Un processus global qui court à la catastrophe	20
II- L'EXTRACTIVISME GÈNÈRE DES PRATIQUES AUTORITAIRES INCOMPATIBLES AVEC LES DROITS HUMAINS	22
1- Non consultation des populations et absence de débat	23
• Les gaz de schiste en France	
• Le principe du Consentement Préalable Libre et Eclairé (CPLÉ) pour les peuples autochtones	
2- Criminalisation des mouvements sociaux et des défenseurs de l'environnement	26
3- Toute puissance des multinationales et relation ambiguë avec les États	29
• Dénis de justice et non application des sentences : des multinationales au-dessus des lois et des processus à l'amiable en coulisses	
• Conflits d'intérêts pour les États dans leurs relations avec les multinationales : création de lois permissives, normes bradées qui s'opposent à l'intérêt général	
III- RÉSISTANCES ET ALTERNATIVES À L'EXTRACTIVISME COMME CHOIX DE SOCIÉTÉ	35
1 - La résistance citoyenne pour protéger nos territoires : comment passer à l'action ?	36
• Faire connaître les impacts de l'extractivisme et alerter sur le système prédateur pour se réapproprier son territoire	
• Informer la population de ses droits et les mobiliser	
• Diffuser l'idée que des résistances victorieuses sont possibles	
2- Passer à une société post extractiviste : remettre en question nos modes de vie et s'inspirer des philosophies des peuples autochtones	41
• Agir contre l'idée reçue que l'extractivisme est nécessaire	
• Rompre avec l'extractivisme : écouter les peuples autochtones et s'allier avec eux dans cette lutte universelle	
CONCLUSION	51
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	52

Avant propos

Il y a urgence à faire la lumière sur un phénomène croissant mais encore peu connu du grand public : l'extractivisme. Au cours de nombreux projets sur le droit à l'eau soutenus par la Fondation Danielle Mitterrand - France Libertés partout dans le monde, nos partenaires nous ont témoigné leur préoccupation face à la multiplication des grands projets extractifs, de la mine à ciel ouvert à l'exploitation des hydrocarbures. Sur le terrain, les inquiétudes se portent massivement sur les activités des entreprises extractives, qui s'avèrent en effet être les principaux obstacles à l'effectivité de droits humains fondamentaux comme le droit à l'eau, en affectant tant la quantité d'eau disponible que sa qualité. Par ailleurs, les pratiques des multinationales et entreprises du secteur sont souvent responsables de violations des droits humains, et en particulier des droits des peuples autochtones.

L'extractivisme est un phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur depuis les années 2000 et génère toujours plus de résistances de la part des populations

touchées et des sociétés civiles. L'augmentation exponentielle du nombre de projets d'exploitation massive de la nature et le développement des infrastructures qui les accompagnent a conduit de nombreuses ONG à se mobiliser. France Libertés se situe dans cette logique de lutte collective tout en l'abordant par l'angle spécifique des droits des peuples en général et autochtones en particulier, premières victimes de l'extractivisme mais également acteurs privilégiés de la construction d'alternatives à ce système de prédation des ressources naturelles et des biens communs. Par leurs modes de vie et les philosophies qui les fondent, les peuples autochtones nous apportent des clés pour repenser nos sociétés malades de l'extractivisme et de consumérisme. Ainsi, la troisième partie de cette brochure se consacre spécifiquement aux résistances au modèle extractiviste et à la recherche d'alternatives. Le rapport à la nature et les cosmovisions¹ des peuples autochtones sont au cœur de nos réflexions.

¹ Ensembles de récits mythiques cherchant à expliquer l'origine et l'évolution de l'univers et son fonctionnement.



Vue aérienne d'une exploitation de sables bitumineux dans la forêt boréale au nord de Fort McMurray, en Alberta au Canada (20 juillet 2009)

Introduction

L'extractivisme, de quoi s'agit-il ?

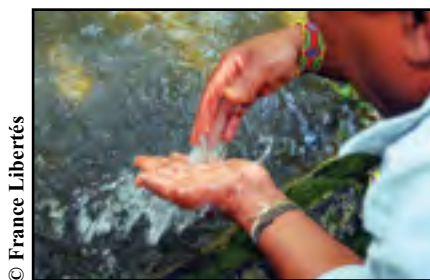


Ce mot à consonance complexe et technique désigne en fait un phénomène qui nous concerne au quotidien dans la quasi-totalité de nos activités. En effet la trame de nos vies modernes actuelles est conditionnée par l'exploitation massive de ressources naturelles pour en faire des biens de consommation et produire de l'énergie. Il regroupe toutes les activités qui touchent à l'extraction de produits minéraux qu'ils soient sous forme solide (houille et minerais), liquide (pétrole) ou gazeuse (gaz naturel) présents à l'état naturel dans les sous-sols.

L'extraction de ressources naturelles a toujours existé dans l'histoire humaine et a permis de répondre aux besoins de l'être humain au fil des millénaires. Son histoire est étroitement liée à celle des peuples, car les ressources ont toujours été synonymes de puissance. La lutte pour leur contrôle a modelé l'histoire mondiale. La recherche de métaux précieux et autres matières premières a motivé la conquête de nouveaux territoires, puis leur colonisation. Ce fut le cas par exemple pour l'Amérique Latine (mines d'argent de Potosi par exemple, et la soif d'or des conquistadors) et l'Afrique. Dans le cas de l'Amérique du Nord, la ruée vers l'or est un des exemples les plus emblématiques de cette conquête pour les ressources. Les peuples qui vivaient sur ces territoires ont vu leurs terres accaparées par ces nouveaux venus qui les ont souvent exploités pour extraire ces ressources et ex-

terminés pour en avoir le contrôle. L'extraction des ressources en métropole s'est fait quant à elle par la domination économique de toute une catégorie sociale, sans droits ni protections.

Nos capacités pour extraire de nouvelles ressources toujours plus difficiles d'accès, ne cessent d'augmenter avec les nouvelles techniques et technologies disponibles. Or, ces innovations ne nous rendent pas moins dépendants des matières premières, mais nous précipitent dans une course aux ressources naturelles qui ne tient compte d'aucune limite. Plutôt que de réduire nos impacts et d'extraire en fonction de nos besoins, nous choisissons de créer de nouveaux besoins et d'utiliser nos nouveaux outils pour intensifier l'extraction, générant toujours plus de dégâts écologiques et de déséquilibres.



Le terme extractivisme désigne un modèle d'exploitation des ressources naturelles, basé sur l'excès et l'irresponsabilité, pour répondre aux « besoins » croissants de nos sociétés de surconsommation. La raréfaction des ressources liée à leur surexploitation implique d'aller les chercher toujours plus loin, plus profond et d'employer des techniques toujours plus invasives et dangereuses pour la santé et l'environnement. L'extractivisme génère ainsi un cortège de bouleversements environnementaux et sociaux. La recherche et l'exploitation effrénées des ressources naturelles qui le caractérisent dévastent en ce moment, et de plus en plus vite, des écosystèmes jusque-là préservés et multiplient les « zones sacrifiées ».

Un phénomène d'une grande ampleur

Entre 1990 et 2010, la forêt amazonienne s'est vue amputée de 240 000 km² l'équivalent de la surface du Royaume Uni. 15% de ses sous-sols sont concédés à l'exploitation d'hydrocarbures et 21% aux entreprises minières (ces chiffres s'élèvent à 84% et à 75% pour l'Amazonie péruvienne, la plus touchée¹).

¹ Source : Red Amazónica de Información SocioAmbiental Georreferenciada (Raisg), Amazonia bajo presión, Sao Paulo, Instituto Socioambiental, 2012 (voir lien donné p269, note27)

Qu'est-ce qu'une « zone sacrifiée » ?

Il s'agit de territoires habités sur lesquels on découvre des ressources naturelles à forte valeur sur le marché mondial. Ils sont alors l'objet d'investissements, de spéculations, de transactions opaques entre les entreprises et l'État, et sont transformés en concessions, en lots d'exploitation. Toute la structure de ce territoire « élu » est alors repensée autour de cette unique activité d'extraction de la ressource. Il devient une enclave de production réduite à une fonction (mines, pétrole, gaz de schiste,...), cette activité se faisant au détriment de toutes les autres (agriculture, tourisme, etc.). L'extraction n'est pas compatible avec le bien-être des populations et la préservation de leurs milieux de vie. Dépouillés de leur singularité, de leur histoire, de leur vécu par les habitants, ces territoires sont laissés à leur sort une fois leur fonction remplie, c'est-à-dire une fois extraite la dernière goutte de profit. Les industries extractives laissent ainsi derrière elles un désert, des paysages désolés, un écosystème détruit.

L'existence même des populations est bouleversée. Lorsqu'elles ne sont pas forcées de se déplacer, elles doivent composer avec un environnement pollué mettant en péril l'effectivité de leurs droits humains les plus fondamentaux, en particulier leur droit à une eau potable en quantité suffisante. Pour les peuples autochtones, les conséquences sont amplifiées du fait de leur très forte dépendance directe aux écosystèmes pour leur alimentation, leurs activités de subsistance ainsi que leurs traditions et spiritualités. Les populations qui vivent sur ces territoires ne sont quasiment jamais consultées sur ces projets qui impactent pourtant au plus haut niveau leur quotidien et leur futur.

Elles sont mises devant le fait accompli comme s'il n'y avait pas de choix ni d'alternative possible, ce qui montre à quel point le système a réussi à s'imposer comme incontournable et semble indépassable. Il faut d'urgence prendre conscience que le modèle extractiviste n'est pas une nécessité, mais un choix de développement aujourd'hui dépassé.

Contrairement à une croyance largement répandue, les populations des pays dits « développés » ne sont pas à l'abri, et l'on compte déjà dans ces régions des populations dont l'habitat, la santé, la culture et la vie même sont anéantis par l'extractivisme. Car cette logique de zone sacrifiée exige la recherche constante de nouveaux territoires à exploiter. Elle ne concerne pas seulement les populations autochtones, les communautés rurales ou marginalisées des pays du Sud, mais peut également toucher toute population et territoire, y compris sur les zones urbanisées. Il peut se trouver des ressources auxquelles nous n'avions pas accès avant, ou que nous ne pouvions détecter, mais que les nouvelles techniques ou technologies rendent aujourd'hui potentiellement accessibles et « rentables » : personne n'est donc à l'abri. En France par exemple, il est de plus en plus question de réouverture de mines ou d'exploiter le filon souvent présenté comme miraculeux des gaz de schiste, dont on a vu les dégâts dans les pays qui se sont lancés dans l'aventure, les États-Unis en tête.

Il est donc vital de soutenir les combats des communautés impactées et plus globalement d'agir contre cette expansion aveugle aux drames humains et écologiques qu'elle provoque. Cette lutte est nécessairement liée à la remise en question du modèle extractiviste.



BREAK FREE 2016, CALACA, PHILIPPINES
Le 14 mai 2016, des groupes sociaux et environnementaux ont mené une manifestation devant le marché public et la centrale à charbon à Calaca, aux Philippines. Ils appelaient le rejet du projet d'expansion de la centrale.

PARTIE 1

L'extractivisme est un choix de civilisation
qui a des conséquences dévastatrices
ici et maintenant

**1- Des pollutions et des dommages environnementaux et sanitaires
souvent irrémédiables**

**2- Au-delà des ravages environnementaux,
des impacts socio-économiques forts**

3- Un processus global qui court à la catastrophe

Tous ces projets sont portés par une seule et même logique : mettre les territoires à profit, sans aucun égard pour ce qu'ils sont ni pour ceux qui les habitent.

Anna Bednik

dans *Extractivisme. Exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances.*
Ed. Le Passager clandestin, 2016, p168

1- DES POLLUTIONS ET DES DOMMAGES ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES SOUVENT IRRÉMÉDIABLES

La dimension surréaliste et irresponsable des projets extractivistes est immédiatement visible dans leurs impacts négatifs considérables sur les territoires, dont on néglige complètement qu'ils sont le lieu de vie de populations et qu'ils forment des écosystèmes fragiles et indispensables pour le maintien de la biodiversité et des équilibres.

Mines de charbon en Allemagne

En Allemagne, environ 300 villages ont été rayés de la carte pour l'exploitation de mines de lignite, une catégorie de charbon, depuis 1945. A titre d'exemple, le village d'Immerath dans la région de Düsseldorf à l'ouest du pays, qui comptait plus d'un million d'habitants, va être remplacé par une large mine de charbon à ciel ouvert en 2017¹. Et il n'est pas le seul, puisqu'il fait partie des douze villages en cours de déplacement et de démolition dans le bassin minier rhénan, processus qui concerne plus de 6000 personnes. L'exploitation de lignite nécessite en effet de tout raser sur la zone convoitée : champs, forêts et villages. Un véritable cauchemar prend vie dans un climat d'impuissance sous les yeux de la population qui voit ses

¹ Source : Observatoire des multinationales. Rachel Knaebel, « En Allemagne, des villages entiers rasés pour laisser place à de gigantesques mines de charbon », 27 mai 2015

maisons englouties par les pelleteuses. Ces villages sont littéralement des communes sacrifiées pour le charbon, source d'énergie parmi les plus polluantes et émettrice de gaz à effets de serre, complètement dépassée au vu des considérations écologiques et climatiques actuelles.

Dans la plupart des cas cependant, les habitants restent à proximité de ces lieux qui sont massivement pollués aux métaux lourds et aux substances toxiques provenant de l'industrie extractive. Cela pose dès lors de graves problèmes sanitaires et environnementaux.

*Nous habitons ici et ça, ce n'est pas peu dire. Habiter n'est pas loger [...] C'est un entrelacement de liens. C'est appartenir aux lieux autant qu'ils nous appartiennent. C'est ne pas être indifférent(e) aux choses qui nous entourent, c'est être attaché(e) : aux gens, aux ambiances, aux champs, aux haies, aux bois, aux maisons. A telle plante qui repousse au même endroit, à telle bête qu'on a l'habitude de voir là. C'est être en prise, en puissance sur nos espaces... Habiter ici, c'est ne plus pouvoir imaginer comment tout ça pourrait disparaître : parce que ça, c'est ce qui fait nos vies.*²

² Cité par Anna Bednik, op.cit. p161



Vue aérienne d'une mine de lignite à ciel ouvert et des excavatrices en Allemagne (23 novembre 2005)



Le Canada est un exemple particulièrement flagrant des dégâts de l'industrie extractive et de sa philosophie sur l'environnement et les personnes qui en dépendent. Depuis plusieurs années, le pays s'est lancé dans l'exploitation effrénée des sables bitumineux, un pétrole non conventionnel qui nécessite énormément de transformations afin d'être utilisable, et donc une grande quantité de ressources financières, énergétiques et naturelles, notamment l'eau¹.

Nous usons de tous les moyens possibles avant qu'il ne soit trop tard pour sauver la terre qui a nourri notre peuple pendant des millénaires.

Chef Mikisew Steve Courtoreille
de la nation Mikisew Cree à l'Unesco².

Cette exploitation très polluante se trouve dans des zones naturelles très riches en biodiversité, les réserves de sables bitumineux se situant sous des forêts boréales primaires. Avant que les entreprises de sables bitumineux n'entrent en scène, près des deux tiers des territoires aujourd'hui exploités étaient des zones humides boréales typiques du nord de l'Alberta, parfois protégées, comme c'est le cas pour le delta Paix-Athabasca qui concentre énormément de sites d'extraction. 80% du territoire du delta est ainsi inclus dans le plus grand parc national canadien créé en 1922, le Wood Buffalo, que l'UNESCO a classé au patrimoine mondial naturel en 1982. Cette reconnaissance internationale n'empêche pourtant pas cette catastrophe écologique.

1 Rapport Friends of the Earth Europe, "Tar Sands: Europe's Complicity in Canada's Climate Crimes", 3 décembre 2015.

2 Cité par Edward Struzik, « De l'Alberta à l'Arctique, le lourd tribut environnemental des sables bitumineux », 18 juin 2015.

Les populations autochtones qui vivaient sur ces territoires depuis des millénaires ont dû les quitter, leurs moyens traditionnels de subsistance étant remis en question par les pollutions massives engendrées par l'industrie des sables bitumineux. La pêche commerciale, qui faisait vivre des centaines d'individus issus de communautés autochtones, est désormais abandonnée, en raison notamment de lésions et de malformations qui rendaient le poisson invendable. Les truites que l'on pouvait capturer dans la partie aval de la rivière Athabasca ont disparu, ainsi que la plupart des caribous. D'après les données collectées par Edward Struzik de l'Observatoire des multinationales, les œufs de goélands à bec cerclé prélevés en 2012 contenaient 139% de mercure de plus qu'en 2009³.

Ainsi, même si des territoires sont reconnus comme ayant une valeur particulière, les intérêts industriels s'y imposent toujours. Et ce pour produire une énergie sale ayant des coûts énormes, et dont les promoteurs visent une production de 5.2 millions de barils par jour d'ici 2030. Or, pour chaque baril produit, environ 5 barils d'eau sont nécessaires, si ce n'est plus, afin d'extraire le bitume des sables⁴. Les sables bitumineux requièrent déjà l'extraction de 170 millions de mètres cube d'eau chaque année de la seule rivière Athabasca, ce qui représente la moitié de la quantité d'eau que consomme la ville de Toronto, où vivent 2.5 millions de personnes, dans le même temps.

3 Les chiffres de ce paragraphe sur les sables bitumineux sont issus de l'enquête d'Edward Struzik en 2 volets pour l'Observatoire des multinationales, « De l'Alberta à l'Arctique, le lourd tribut environnemental des sables bitumineux », 18 juin 2015

4 Rapport Oil Sands Fever. The Environmental Implications of Canada's Oil Sands Rush, Dan Woynillowicz, Chris Severson-Baker et Marlo Reynolds, The Pembina Institute, 2005.

Cette disproportion d'usage est renforcée par le fait que les entreprises de sables bitumineux ne rendent pas leurs eaux usées au cycle de l'eau, car elles sont trop toxiques. Ces eaux sont donc isolées de façon permanente du cycle de l'eau, elles sont « perdues », contrairement à celles utilisées par la ville de Toronto.

La méthode la plus communément utilisée pour cet isolement consiste à stocker les boues toxiques de sables bitumineux, les eaux usées et autres résidus derrière des barrages massifs en terre. Ces retenues sont tellement étendues qu'elles forment de véritables lacs artificiels toxiques qui couvrent actuellement une surface équivalente aux trois quarts du territoire de Paris.

Or, l'industrie ne sait pas gérer ces eaux usées. Une étude du ministère de l'environnement canadien publiée en 2014 montrait qu'un barrage laisse s'échapper en moyenne 6,5 millions de litres par jour¹. En outre, la probabilité que l'un de ces barrages ne s'effondre est élevée, et c'est ce que craignent les peuples autochtones de la région. Or un tel danger n'est pas à écarter, si l'on considère la catastrophe qui a ravagé la région de Mariana, dans le sud-est du Brésil en novembre 2015 lors de l'effondrement de deux barrages miniers exploités par Samarco, filiale de Vale et de

¹ Rapport Friends of the Earth Europe, "Tar Sands: Europe's Complicity in Canada's Climate Crimes", 3 décembre 2015.

BHP Billiton².

La problématique des barrages miniers se pose donc partout dans le monde. Elle témoigne d'un mépris total des industriels face aux risques qu'ils font courir aux populations et de l'incapacité du système extractiviste à gérer ses déchets avec efficacité et respect de l'environnement. L'accumulation de tonnes de résidus toxiques derrière des barrages qui ne sont pas assurés de les contenir pourrait illustrer à elle seule la fuite en avant irrationnelle de l'extractivisme et son fonctionnement qui repose nécessairement sur l'existence de « sites poubelles » et autres zones de sacrifices. Il semble que l'unique stratégie des multinationales du secteur soit de faire un maximum de profits et donc d'adopter la solution de facilité la plus longtemps possible, c'est-à-dire la solution la moins coûteuse, même si elle est aussi la plus dangereuse. L'absence de prise en compte de catastrophes potentielles à venir à mesure que des déchets que nous ne savons pas traiter s'accumulent dénote un refus de réfléchir sur le long terme et revient à imposer aux populations riveraines de vivre avec le profond malaise d'avoir une épée de Damoclès au-dessus de la tête.

² Vale est une entreprise minière multinationale d'origine brésilienne leader mondiale sur certains minerais comme le fer. BHP Billiton est un producteur de fer, de diamants, d'uranium, de charbon, de pétrole et de bauxite. Déployée sur plus de 25 pays, elle est l'une des plus grosses entreprises minière du monde.



En novembre 2015, l'effondrement de deux barrages miniers dans la région de Mariana au Brésil et les coulées de boue toxiques ainsi engendrées a fait au moins 15 morts et 45 disparus.

Mine d'or de Salsigne en France

Les considérations économiques au détriment de la santé, de l'environnement et de la vie est une équation que les mineurs de Salsigne, en France connaissent bien. Salsigne dans l'Aude a été la principale mine d'or française jusqu'à sa fermeture en 2004 après un siècle d'exploitation. Les produits chimiques qui ont été utilisés durant toute cette période pour transformer le minerai, et l'arsenic qui est remonté à la surface sous forme de fine poussière en font un lieu hautement pollué. Aujourd'hui, après un siècle d'exploitation, près de 10 millions de tonnes de roches polluées par l'arsenic, le plomb ou des produits sulfurés sont entreposés à divers endroits, recouverts de pierre et de terre avant d'être revégétalisés, puis oubliés¹.

Pour un siècle d'exploitation à Salsigne, universitaires et experts du BRGM estiment que la région en aurait pour au moins 10 000 ans de pollution.

Ainsi, depuis 1997 le même arrêté préfectoral est reconduit, incitant la population à ne pas utiliser les eaux pluviales ni celles des rivières pour arroser leur jardin, à ne pas consommer leurs légumes, à ne pas se baigner dans la rivière et à faire très attention à la poussière. Cette poussière chargée d'arsenic est emportée, avec d'autres substances toxiques résiduelles, par les eaux de ruissellement jusqu'à l'Orbiel, une rivière affluente de l'Aude qui coule jusqu'à la Méditerranée. Parfois cette pollution est très visible, comme en janvier 2013, quand un ruisseau est devenu orange sur 300 à 500 mètres en amont du site de stockage de Montredon qui accumule 600 000 tonnes de déchets dont 90 000 d'arsenic. Les analyses de l'eau effectuées dépassent toutes largement la norme de potabilité établie par l'OMS, en détectant plus d'un millier de microgrammes d'arsenic par litre d'eau.

Malgré les sommes engagées par l'État pour la dépollution des lieux, 7 tonnes d'arsenic sont rejetées chaque année dans l'Orbiel. Ce fait, ainsi que la persistance de la contamination, montrent bien l'incapacité totale des pouvoirs publics comme des industriels, qui se désengagent bien souvent de l'étape de nettoyage et de réhabilitation, à gérer et à contrôler les pollutions et les déchets générés par les activités minières. Les populations sont donc livrées à elles-mêmes et connaissent des taux de mortalité par cancers anormalement élevés dans un rayon de 15km autour de l'ancienne mine. Pour un siècle d'exploitation à Salsigne, universitaires et experts du BRGM²

1 Source : Observatoire des multinationales, « À Salsigne, un siècle d'extraction d'or, 10 000 ans de pollution ? », 26 janvier 2015

2 Bureau des recherches géologiques et minières

estiment que la région en aurait pour au moins 10 000 ans de pollution.

Ces exemples, issus de pays « du Nord », font écho aux catastrophes qui ont également cours au Sud et nous invitent à penser l'extractivisme comme un système universel qui déploie ses impacts négatifs sur tous les territoires à sa portée, sans considération pour ses habitants.

Activités de l'entreprise pétrolière Texaco/Chevron en Amazonie équatorienne

En Équateur, la multinationale états-unienne Texaco/Chevron extrait massivement du pétrole depuis 1964, sur un territoire de plus de 480 000 hectares en pleine forêt amazonienne. Des dizaines de milliers de personnes sont affectées par les impacts dévastateurs de son activité. Environ un millier de bassins à ciel ouvert ont été construits pour y stocker du pétrole et de l'eau toxique. L'entreprise a rejeté 63.6 millions de litres de pétrole et 70 milliards de litres de résidus d'exploitation dans la forêt, les fleuves, les estuaires et les sources d'eau indispensables aux habitants de la région³.

L'entreprise a rejeté 63.6 millions de litres de pétrole et 70 milliards de litres de résidus d'exploitation dans la forêt, les fleuves, les estuaires et les sources d'eau indispensables aux habitants de la région.

Cette pollution massive a causé l'augmentation exponentielle des maladies mortelles chez les populations: le cancer, qui affecte massivement la population, et notamment la leucémie dont sont victimes beaucoup d'enfants, sont trois fois plus fréquents dans cette zone que dans le reste de l'Équateur. Les taux de fausses couches augmentent significativement, de même que les maladies de la peau, de l'estomac et les problèmes digestifs. Ces populations n'ont pas accès aux soins. De plus, les peuples autochtones se retrouvent dépossédés de leur territoire et leurs moyens de subsistance sont mis en péril, ce qui augmente fortement leur vulnérabilité à la pauvreté. Bien que ces activités aient cessé en 1990, la situation n'a pas changé et la pollution persiste, ce qui a contribué à l'extinction de peuples autochtones tels quels les Tetetes et les San-sahuaris⁴.

3 Source : <http://texacotoxico.net/#pricing>

4 Olivier Petitjean, « Injustice sans frontière ? Chevron contre l'Équateur » 21 mai 2015



« Nous pouvons voir le mal extérieur, comment tout a changé, comment cette forêt a disparu, comment ce lac s'est asséché, comment cette route a détruit une partie de l'écosystème. Mais nous n'arrivons plus à voir la profondeur spirituelle dont nous faisons pourtant partie. C'est pourquoi dans la cosmovision autochtone, depuis l'enfance on nous apprend comment nous devons agir. Comment devons-nous chasser ? Pas avec ambition, seulement pour nous alimenter. Comment devons-nous nous installer près d'un lac ? Avec beaucoup de respect. (...) Je crois que le droit de la nature doit prendre en compte cette profondeur, contrairement à ceux qui se comportent en prédateur avec les écosystèmes sous le prétexte économique d'un faux bien être. »

Patricia Gualinga (du peuple Kichwa de Sarayaku, Equateur) Tribunal International des droits de la nature, Lima, décembre 2014.

Méga-projet minier Conga au Pérou

Le méga projet Conga du groupe Yanacocha dans les Andes péruviennes est un autre exemple emblématique¹. Il vise l'exploitation et l'installation de l'une des plus grandes mines à ciel ouvert d'or et de cuivre d'Amérique Latine. La zone d'influence du projet minier Conga est constituée par près de 80 lacs à plus de 3000 mètres d'altitude dans la province de Celenadin, département de Cajamarca et forme un écosystème complexe composé par des centaines de zones humides et marécageuses qui représentent avec les lacs la principale source hydrique du sud de Cajamarca. Ce projet nécessiterait de vider cinq lagunes, soit pour y récupérer l'or en sous-sol, soit pour y déverser quotidiennement les 90 000 tonnes de déchets miniers produits accompagnés de substances toxiques, et ce, pendant 17 ans². Il détruirait ainsi des zones humides et polluerait des millions de mètres-cubes d'eau, mettant à mal le droit à un environnement sain et le droit à l'eau des populations. Pour aggraver la situation, la technique d'extraction de l'or utilisée par Yanacocha est la lixiviation, qui consiste à diluer trois grammes de cyanure dans 3 m³ d'eau par tonne de roches extraites, pour en faire ressortir les précieux métaux³.

1 Lire par exemple le reportage de Simon Gouin pour l'Observatoire des multinationales, Projet Conga : quand l'or du Pérou attire de nouveaux conquistadors, 9 septembre 2013

2 Anna Bednik, op.cit., 2016, p163.

3 Conseil des droits de l'homme, Ving-troisième session, 14/05/13, A/HRC/23/NGO/4

Ces cas montrent clairement les tensions que les activités extractives intensives font peser sur les ressources en eau. D'abord parce que ces activités nécessitent en soi énormément d'eau au cours des différentes étapes d'extraction. Cela pose de graves problèmes d'approvisionnement en eau pour les riverains, en termes de quantité d'eau disponible pour les usages quotidiens (eau de boisson, eau d'hygiène, eau pour les activités agricoles de subsistance) et génère des tensions autour des priorités d'usage, quand la législation est souvent avantageuse pour les entreprises. A titre d'exemple, « le seul complexe minier de Yanacocha est autorisé à pomper jusqu'à 900 litres d'eau par seconde, soit trois à quatre fois plus que la capitale régionale de Cajamarca, obligée de rationner l'eau potable de ses 284 000 habitants⁴. » Ensuite, parce que ces activités provoquent des pollutions massives des systèmes hydriques, des eaux de surface et des nappes phréatiques pour des durées très longues, ce qui menace la qualité de l'eau accessible aux riverains. Or l'accès à une eau de qualité en quantité suffisante est un droit humain fondamental reconnu par les Nations Unies à travers le Pacte International relatif aux droits civils, économiques et sociaux⁵. Les activités extractives violent donc doublement ce droit.

4 Anna Bednik, op.cit., 2016, p30

5 <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>

2 - AU-DELÀ DES RAVAGES ENVIRONNEMENTAUX, DES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES FORTS

L'idée reçue que les activités extractives amènent le développement sur les territoires

Dans l'imaginaire collectif, fortement influencé par la communication des multinationales, les entreprises extractivistes et leurs projets d'exploitation amènent le développement économique sur les territoires où elles s'implantent, en créant des emplois, en payant des impôts, en investissant dans les infrastructures. Pourtant, de nombreux cas montrent que la pauvreté s'accroît là où ces entreprises s'installent. Il est même question de « malédiction des ressources » pour faire référence à ce phénomène. Des dizaines d'années d'exploitation des ressources naturelles par les multinationales ont pu aggraver les conflits et les violations des droits humains, causes majeures de la pauvreté, alors qu'elles ont été la source d'immenses profits pour les compagnies. Instabilité politique, corruption, clientélisme, migrations forcées et militarisation accompagnent souvent les projets extractifs, sans parler des dommages environnementaux décrits précédemment qui mettent à mal toute l'économie locale et les moyens de subsistance des populations. L'idée que les multinationales extractives apporteraient le développement sur les territoires exploités est fortement remise en question par ces réalités de terrain.

Un cas particulièrement emblématique est celui du **Nigeria**, dont le delta du Niger est la première région productrice de pétrole en Afrique. Ces gisements ont généré des milliards de dollars de revenus, mais la population locale vit dans l'extrême pauvreté et n'a jamais pu bénéficier des retombées économiques de la manne pétrolière provenant de son territoire. L'espérance de vie y plafonne à 40 ans et 75% de la population n'a pas accès à l'eau potable. Le delta du Niger, avec ses 30 millions d'habitants est loin d'être un « désert démographique ». Ce fait dément l'idée très souvent avancée que les projets extractifs sont réalisés dans des zones désertes ou peu habitées. Ce mensonge vise à minimiser les impacts des pratiques polluantes sur les sociétés humaines. Les déversements réguliers d'hydrocarbures et de déchets dans la nature et la combustion de torchères¹ ont des conséquences désastreuses sur l'environnement, la santé des populations et l'économie locale qui passe par l'agriculture et la pêche².

1 Les torchères sont des structures qui permettent de brûler les gaz naturels qui sont rejetés au cours des différentes étapes de l'exploitation d'hydrocarbures. Cette pratique interdite dans de nombreux pays constitue un gaspillage volontaire de la part des industriels qui a des conséquences environnementales et sanitaires graves. Elle pose aussi de sérieux problèmes d'émissions de gaz à effet de serre et aggrave le réchauffement climatique.

2 Voir les témoignages recueillis par les Amis de la Terre dans leur « rapport spécial sur les pollutions de Total en Egiland (Nigéria) », octobre 2014



NIGERIA,
BREAK FREE :
Le 12 mai 2016,
des centaines de
femmes, d'hommes
et d'enfants se sont
rassemblés au premier
puit de pétrole du
Delta du Niger –
Oloibiri well 1.
Ils ont demandé une
sortie de l'exploitation
du charbon, du pétrole
et du gaz, et ont appelé
à la réhabilitation
pleine et totale du
delta du Niger.

Et le cas du Nigeria n'est pas isolé. En **République Démocratique du Congo**, Muanda est la plus grande cité pétrolière du monde. Le chômage y est endémique, la malnutrition omniprésente et l'absence d'infrastructures et des services de base (eau, électricité, déchets) font du quotidien une véritable lutte pour la survie. L'augmentation du nombre d'habitants par afflux des populations paysannes déplacées par l'exploitation pétrolière et qui viennent gonfler les bidonvilles fragilise encore plus ce système précaire, générant des tensions sur les ressources et des conflits entre les habitants. Le peu d'emplois pour les populations locales générés par ces activités extractives sont le plus souvent chez des sous-traitants, ils sont en outre peu qualifiés, précaires et peu rémunérés. Pêche et agriculture représentaient entre 2006 et 2010 plus de 50% du PIB de la province du Bas-Congo malgré les pollutions, contre seulement 25% pour les activités minières et pétrolières¹. La richesse économique n'est donc pas là où les entreprises concernées et les Etats veulent nous le faire croire.

¹ Rapport du CCFD Terre Solidaire Régulation des multinationales. Muanda : la justice au rabais. Etude de cas en RDC, L'impunité de l'entreprise PERENCO et la responsabilité des États face aux impacts sociaux, environnementaux et fiscaux de l'exploitation pétrolière, novembre 2013, 72p.

Au lieu de contribuer au développement de notre pays et profiter à notre peuple, les minerais, le pétrole et la forêt sont devenus des causes de notre malheur. Comment comprendre que nos concitoyens se retrouvent sans contrepartie ni dédommagements, dépouillés de leurs terres, par le fait des superficies concédées ou vendues à tel exploitant minier ou forestier ?

Déclaration de la Commission pour les ressources naturelles de la Conférence épiscopale nationale du Congo²

Des modes de vie bouleversés, un tissu social fragilisé : l'imposition d'un « développement » dont les populations ne veulent pas

Pour en finir avec ce lien illusoire entre activités extractives et développement, il est urgent d'écouter les revendications et les visions des premiers concernés et d'examiner les conséquences de ce développement imposé sur la vie des communautés.

² Cité par le rapport du CCFD Terre Solidaire sur la situation en RDC cité précédemment, novembre 2013

Manifestants durant le Break Free (Libérons nous des énergies fossiles) au Nigeria, 12 mai 2016.

Sur les pancartes, on retrouve les mêmes slogans qu'ailleurs dans le monde :
« Les compagnies pétrolières ne s'intéressent pas aux vies, seulement au profit »,
« laissez les [les énergies fossiles] dans le sol », etc.



Les expériences et les visions de la nature qu'ont les peuples autochtones sont incompatibles avec la logique extractiviste basée sur la démesure et le profit illimité issu de la prédation des ressources naturelles.

Il y a une véritable opposition philosophique entre la vision occidentale et les cosmovisions des peuples autochtones. Celles-ci sont très souvent basées sur l'idée que les êtres humains vivent en perpétuelle interrelation avec les entités qui composent la nature, qui ont une vie propre qui doit être respectée. Beaucoup de peuples autochtones insistent ainsi sur l'idée que la nature n'est pas seulement composée d'arbres, de lacs, de montagnes et d'océans. Elle est formée par une multitude d'entités vivantes avec lesquelles nous avons perdu le contact et qui sont nécessaires au maintien de l'équilibre tant local que planétaire.

Nous sommes responsables de ce que la nature nous procure. Pour vivre en harmonie avec elle, nous devons l'utiliser rationnellement (...) La nature a une vie propre, les fleuves, les lacs, les montagnes, les arbres et tout ce qui existe dans la nature a une vie propre. Attenter contre eux signifie occasionner imprudemment un déséquilibre irréversible. (...)

Le pétrole tant convoité pour sa valeur économique n'est autre que le sang qui donne vie à la Mère-Terre et à la nature. Certains prennent le sang de son corps et lui donnent la mort. Ceux qui exploitent le pétrole demandent à la nature de rester sans réaction face à l'égorgeage de la Mère-Terre, c'est illogique. A quoi va leur servir tout l'argent du monde si leur chemin les conduit à la mort ? Les châteaux et les grands édifices sont-ils immunisés à la réaction de la nature, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les inondations, les tempêtes ne les affecteraient-ils pas ? L'humanité se rendra sans doute compte qu'elle s'est trompée et s'est autodétruite, mais il sera trop tard. (...) A vous tous, je vous demande instamment d'aider à préserver l'humanité en respectant la terre et la Mère Nature. Si chaque individu s'y met, la vie continuera. Sabino Atanacio Gualinga Cuji, représentant yachak de la communauté de Kichwa de Sarayaku (Equateur)¹.



En Afrique, plusieurs peuples autochtones se sont unis pour revendiquer la création de sites naturels sacrés, desquels l'extraction, mais aussi toutes les autres activités humaines d'exploitation sont interdites. Dans ces espaces qui nous paraissent vides mais qui sont pourtant « pleins », il n'y pas de place pour des projets de développement :

La terre entière est sacrée. Certains endroits sur notre Terre sont tout particulièrement sensibles, à cause du rôle spécial qu'ils jouent pour nos terres ancestrales. Nous les appelons sites naturels sacrés. Chaque site naturel sacré joue un rôle différent mais important, comme les organes de notre corps. L'esprit fait partie de toute forme de vie. Les sites naturels sacrés font partie de territoires relevant de différents domaines, horizontaux, verticaux et énergétiques. Un territoire comprend les plantes, les animaux, les esprits des anciens, toute forme de vie sur terre, y compris les humains, et atteint les profondeurs de la terre, dont le sous-sol et plus loin, les roches et les minéraux jusqu'aux constellations célestes au plus haut des cieux. (...) Leur rôle et leur signification sont irremplaçables.

Déclaration des communautés gardiennes africaines – La reconnaissance et la protection des sites naturels et des territoires sacrés, 24 mars 2015, lac Langano, Ethiopie. *Rapporté par Gaia Foundation*².

¹ Cité par le site officiel de soutien européen au projet Frontière de vie, <http://www.frontieredevie.net>

² Déclaration disponible sur leur site internet : http://www.gaiafoundation.org/CalltoAfricanCommission_summary.pdf

Audrey Siegl, une membre de la communauté autochtone Musqueam de Colombie Britannique, au Canada, fait face à la plateforme de forage the Polar Pioneer, rattachée au groupe Shell dans le cadre d'une expédition de Greenpeace - 17 juin 2015



© Greenpeace / Keri Coles

En **Roumanie**, une forte opposition à l'implantation de forages de gaz de schiste de l'entreprise Chevron dans le village de Pungesti a été couverte médiatiquement en 2013. Les témoignages des habitants qui en ressortent sont riches d'enseignements et de bon sens. Ils revendiquent un fort lien à la terre, comme principale richesse traditionnelle de la région. C'est grâce à l'agriculture et à l'élevage qu'ils ont pu vivre pendant des siècles. Qu'auraient-ils à gagner dans l'implantation d'une industrie qui menacerait leur principale ressource ?

Les gens, par ici, ils vivent de la culture de la terre et de l'élevage des animaux. C'est notre quotidien, l'élevage des moutons, des vaches, des chèvres. Quand la plateforme de forage sera là, on n'aura plus d'eau pour les animaux, on ne pourra plus cultiver les terres agricoles. (...) Et vous pensez que ma ferme pourra encore exister quand il y aura le forage ? Non, bien sûr que non. Il n'y aura plus d'eau, elle sera contaminée et empoisonnée. L'important ce n'est pas d'avoir des indemnités, l'important c'est qu'ils n'installent pas la sonde. Même s'ils m'indemnisent, qu'est-ce que je vais faire ? Où est ce que je vais aller ? Personne ne la pose cette question pour le futur. explique Constantin Spiridon, agriculteur et habitant de Pungesti en Roumanie, interrogé par Antonin Sa-

bot, journaliste du Monde en 2013¹.

Pourtant, les entreprises intéressées n'hésitent pas à recourir à des moyens détournés pour mettre les populations de leur côté, puisque des élus locaux mandatés par Chevron se sont rendus dans des écoles pour y distribuer des fournitures scolaires et des bonbons, avec une lettre adressée à l'enfant et à sa famille, expliquant : « Chevron a une longue histoire de travail avec les communautés et d'investissements sociaux (...), en particulier dans des projets de soutien à la santé, à l'éducation et au développement d'opportunités économiques.² » Ces tentatives de persuasion douces se retrouvent partout dans le monde. Elles sont la traduction concrète de la volonté des entreprises d'acheter la paix sociale.

Nous ne voulons rien d'eux, ni cadeaux ni rien du tout. Qu'ils nous laissent en paix, vivre comme on a vécu ici jusqu'à maintenant : sainement, sans leurs produits chimiques

Irina, 27 ans, mère de famille habitant à Pungesti en Roumanie, interrogée par Antonin Sabot, journaliste du Monde en 2013.

1 Source : Vidéo reportage d'Antonin Sabot, journaliste du Monde. « En Roumanie, Constantin Spiridon, un paysan contre le gaz de schiste », décembre 2013.

2 Cité par Antonin Sabot, « Un cartable neuf pour les enfants roms », Le Monde, décembre 2013

A **Caimanes, au Chili**, les habitants luttent contre le barrage de déchets miniers de Mauro, le plus grand d'Amérique Latine. Il reçoit les déchets de l'extraction du cuivre de l'entreprise Los Pelambres, filiale d'Antofagasta Minerals. 80% des eaux se sont tarées depuis l'intervention de l'entreprise dans la vallée, provoquant la disparition totale de la rivière et de la plupart de ses affluents¹. Il y a beaucoup moins d'eau disponible et celle qui reste est polluée aux métaux lourds au-delà des normes autorisées au Chili. Les habitants préfèrent ainsi, quand ils le peuvent, acheter de l'eau en bouteille, ce qui discrimine économiquement une partie de la population. Les activités traditionnelles liées à l'agriculture et à l'élevage, à la base de l'économie locale, ont quant à elles progressivement disparu.

A Caimanes comme dans de nombreuses autres communautés, des tensions existent également autour des compensations financières individuelles que l'entreprise distribue à quelques-uns et pas à d'autres pour susciter jalousies et rancœurs. En échange de cet argent, elle contraint les bénéficiaires à la soutenir et à cesser de se mobiliser contre elle et ses activités, notamment par les poursuites judiciaires.

Le chantage à l'emploi est aussi largement utilisé dans le même but. Cela a pour effet de diviser la communauté en créant des divergences d'intérêts majeurs au sein de la population, et de renforcer le pouvoir de l'entreprise. En contradiction avec les engagements signés pour l'obtention du permis de construction et d'exploitation, des centaines de travailleurs d'entreprises sous-traitantes de la compagnie ont été installés dans le village, provoquant une pression sur les services d'eau et des troubles de voisinage avec les locaux, qui dénoncent la transformation de leur lieu de vie en campement minier. On peut aussi s'interroger

¹ Déclaration à l'ONU, Conseil des droits de l'homme Vingt-neuvième session, A/HRC/29/NGO/18, 3 juin 2015

sur l'apport en matière d'emplois pour les habitants de Caimanes si l'entreprise fait venir des sous-traitants et n'embauche pas de travailleurs locaux.

L'afflux massif de nouvelles populations dans ce contexte apporte des fléaux sociaux jusque-là minimes voire inconnus comme l'alcoolisme, la prostitution, etc. Dans le cas des populations autochtones en particulier, on peut noter une montée inquiétante des suicides traduisant la crise identitaire majeure que ces nouveaux modes de vie imposés provoquent. Dans la réserve autochtone de Fort Berthold aux États-Unis, comme dans beaucoup de communautés autochtones, les activités extractives ont favorisé le développement du crime organisé, du trafic de drogue et les addictions qui en découlent, en amenant de l'argent liquide. L'emploi massif d'hommes étrangers à la communauté qui viennent dans la région pour travailler déséquilibre considérablement le ratio homme/femme, au point qu'il a atteint aujourd'hui dix hommes pour une femme. En conséquence, la violence envers les femmes a cru de 65%² et la prostitution s'est développée. Les actes de violence et de racisme contre les peuples autochtones ont également significativement augmenté. La croissance du nombre d'homicides est quant à elle couplée à une inquiétante impunité de la part des autorités, qui n'apportent aucune réponse à cette situation sociale dramatique.

Ces tragédies seraient néanmoins nécessaires au développement, à l'emploi et à la croissance : elles auraient donc lieu pour le bien du plus grand nombre, pour l'intérêt général qui motive ces projets. Ce discours ne saurait pourtant cacher la réalité des zones sacrifiées qui s'étendent partout dans le monde.

² Faits rapportés par Kandi Mosset, (autochtone Mandan, Hidatsa, Arikara, chargée de campagne Energie et Climat pour l'Indigenous Environmental Network aux Etats Unis) lors de la conférence « Quand les projets extractivistes mettent en péril les droits des peuples autochtones et les écosystèmes : focus sur l'Amérique du Nord » réalisée le 11 décembre 2015 durant la COP21.



Paysage dévasté après la catastrophe de l'effondrement des barrages miniers à Mariana au Brésil en novembre 2015.

Raffinerie devant le Mont Baker,
État de Washington, mai 2016



© Victor Moriyama / Greenpeace

Populations et territoires sacrifiés pour le profit de quelques-uns.

Nous pourrions ajouter des centaines d'autres exemples, montrant encore comment l'extractivisme entraîne des impacts irréversibles tant sur les écosystèmes et l'environnement que sur les sociétés humaines et la vie quotidienne des populations : mise en péril du droit à l'eau, à la santé, à un environnement sain, destruction des systèmes de solidarité et d'économie traditionnelles, abandon forcé de l'agriculture et des activités de subsistance, etc. Tous ces cas vont dans le même sens et illustrent très clairement, malgré la diversité géographique, une même logique dévastatrice basée sur la « consommation » frénétique de territoires dotés de ressources naturelles et qui deviennent des zones sacrifiées pour maintenir le confort de vie d'autres populations, ailleurs. La logique de la zone sacrifiée est celle des inégalités de traitement entre les peuples du monde entier, mais aussi entre les citoyens d'un même pays. Elle contredit le principe d'égalité des droits pour tous et bafoue effectivement les droits humains fondamentaux de millions de personnes.

Si l'exploitation massive de la nature permet peut-être d'assurer le confort de certains, ses conséquences compromettent très sérieusement la subsistance de beaucoup d'autres. (...) le partage inéquitable des coûts et des bénéfices caractérise (...) la division du travail (...) entre les « zones de sacrifice » et les mé-

tropoles à l'intérieur d'un même pays. Il semble bien que sur l'échelle de l'utilité certains bénéficiaires comptent plus que d'autres »¹. Les bijoux constituent peut être l'exemple le plus clair de ce décalage colossal entre le bénéfice qu'en tirent leurs propriétaires et les commerçants et leur coût social, environnemental et politique à l'autre bout de la chaîne pour ceux qui extraient les minerais indispensables à leur fabrication. Ils illustrent aussi à quel point l'extractivisme ne répond pas systématiquement à des besoins réels.

Le profit passant avant toute autre considération, il n'est pas envisageable pour les multinationales de dépenser des sommes qui entameraient ces profits pourtant colossaux dans une gestion plus durable et responsable de leurs infrastructures et activités : revoir le ratio coûts/profits pour des considérations éthiques et environnementales, et pour l'avenir des générations futures est incompatible avec leur logique économique. Dénoncer l'extractivisme, c'est donc dénoncer la toute-puissance d'oligarques dont le rapport au monde et aux autres peut se résumer à « après moi le Déluge ». Cette mentalité s'illustre très concrètement dans le mépris des promoteurs de ce système pour la crise climatique. Car au-delà des ravages qui ont lieu en ce moment même, l'exploitation effrénée des ressources naturelles précipite aussi des catastrophes majeures plus globales, car elle met en péril l'équilibre climatique à l'échelle planétaire.

¹ Anna Bednick, op.cit, p139

Ce que les communautés vivent, c'est ce que l'ensemble des communautés de la planète vont vivre... maintenant quand on regarde les cartes, on ne sait pas où sont les forêts, mais on sait où sont les pipelines.

Sylvie Paquerot, politiste et juriste canadienne, Conférence organisée durant la COP 21, décembre 2015 Paris.

3 - UN PROCESSUS GLOBAL QUI COURT À LA CATASTROPHE

Dévorant littéralement matières premières et espaces de vie les uns après les autres, laissant derrière lui des pollutions sur le très long terme et générant des gaz à effet de serre en quantité croissante, c'est un véritable métabolisme vorace qui caractérise l'extractivisme. Par son caractère démesuré et croissant, ce métabolisme conduit à une catastrophe planétaire en accélérant le dérèglement climatique. En effet, de nombreuses études scientifiques ont établi que la température moyenne mondiale ne doit pas augmenter de plus de 2°C pour éviter la catastrophe et que pour atteindre cet objectif, plus de 80% des énergies fossiles devaient rester dans le sol¹. Il y a suffisamment de pétrole, gaz et charbon sous terre pour déclencher un réchauffement climatique supérieur à + 10°C, voire + 15°C selon scientifique James Hansen².

Nous ne pouvons donc pas attendre que la pénurie des énergies fossiles vienne se substituer à une volonté politique urgente et nécessaire pour éviter le chaos climatique. Bien que la situation soit très claire, en plus de 20 ans de négociations avec l'ONU et de sommets climatiques, il n'a jamais été question de laisser

tout ou partie des réserves d'énergies fossiles dans le sol. Aucun État, aucune multinationale et aucune institution internationale ne propose de limiter à la source la production de charbon, de gaz et de pétrole.

Plus de 80% des énergies fossiles devaient rester dans le sol.

En cuisine, lorsqu'une marmite commence à déborder, personne ne se contente d'en essuyer les rebords. Chacun sait qu'il faut réduire la puissance du feu de la cuisinière (...) D'origine anthropique, le réchauffement climatique résulte de l'accumulation d'émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, dont plus de 67% proviennent de la combustion d'énergies fossiles (80% pour le CO₂), qui sont, de loin, la première cause du réchauffement climatique. Diminuer la consommation d'énergies fossiles est donc indispensable. Aussi rapidement que possible, pour réduire la puissance du feu. États (USA, Canada, Brésil, Arabie Saoudite, Russie, Australie, etc.) et multinationales de l'énergie (Exxon, Chevron, BP, Shell, Total, ConocoPhillips, etc.) font tout le contraire : ils ne cessent d'investir et de forer pour en trouver davantage et la consommation mondiale de pétrole, de gaz et de charbon ne cesse d'augmenter³.

1 Christophe McGlade et Paul Ekins, « The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C », *Nature*, n°517, 8 janvier 2015, p187-190. Voir aussi l'étude publiée par l'Institut de recherche de Postdam en 2009.

2 James Hansen, Makiko Sato, Gary Russell, et Pushker Kharecha, « Climate sensitivity, sea level, and atmospheric carbon dioxide », *Philosophical Transactions A*, n°371, 2013.

3 Maxime Combes, *Sortons de l'âge des fossiles ! Manifeste pour la transition*, de Maxime Combes. Edition du Seuil, 2015, p22

Allemagne, action Ende Gelände
durant le Break Free, mai 2016





Dans la logique extractiviste, il n’y a pas de place pour le respect des espaces naturels encore intacts, ni pour la reconnaissance de limites. L’existence de projets extractifs jusque dans des espaces protégés et classés au patrimoine mondial de l’UNESCO, comme nous l’avons vu dans le cas du delta Paix-Athabasca et de forêts boréales primaires au Canada, illustre le mépris total pour toute forme de sacralité et de respect pour ce qui est plus grand que nous. L’Arctique est la dernière cible des multinationales prédatrices, pour les gisements d’hydrocarbures non conventionnels et autres ressources convoitées qui s’y trouvent. Cette zone est pourtant connue de tous comme un point d’équilibre crucial pour le climat. Les spéculations, prospections et investissements colossaux qui se déploient actuellement autour de cette région par de nombreuses entreprises, y compris françaises comme Total et Engie¹, traduisent une irresponsabilité flagrante, d’autant plus après l’Accord de Paris en décembre 2015 lors de la COP 21.

L’extractivisme s’apparente également à la première étape d’un système économique linéaire, pouvant se résumer à la chaîne extraction, production, consommation, déchets. L’extractivisme ne peut en effet se penser séparément du consumérisme et du productivisme, car sans extraction, les étapes suivantes de la chaîne seraient impossibles : « c’est pour fournir,

chaque année, plus de 70 milliards de tonnes de « ressources naturelles » aux chaînes de production et de consommation de marchandises que les frontières extractives avancent toujours plus vite et toujours plus loin. S’intéresser à l’extractivisme nous amène à examiner de plus près cet envers trop souvent oublié voire occulté de la croissance et du développement économique² ».

« C’est pour fournir, chaque année, plus de 70 milliards de tonnes de « ressources naturelles » aux chaînes de production et de consommation de marchandises que les frontières extractives avancent toujours plus vite et toujours plus loin ».

Remettre en cause l’extractivisme, c’est remettre en cause tout un système de consommation. Mais ce débat sur nos modes de vie n’a pas lieu et il est empêché d’émerger par des pratiques et des discours qui discréditent ou réduisent systématiquement au silence les voix alternatives. L’extractivisme nous interroge donc quant à la capacité réelle des citoyens et citoyennes du monde entier à décider de leurs modes de vie. Dans le cas des peuples autochtones, cela pose le problème plus spécifique de leur droit à l’autodétermination et à choisir leur propre mode de développement.

¹ Olivier Petitjean, Observatoire des multinationales : « L’Arctique, cible des multinationales - 2e épisode « Ruée sur les ressources du Grand Nord », 13 avril 2016.

² Anna Bednik, op. cit. p18

PARTIE 2

L'extractivisme génère des pratiques autoritaires incompatibles avec les droits humains

1- Non consultation des populations et absence de débat

**2- Criminalisation des mouvements sociaux
et des défenseurs de l'environnement**

**3- Toute puissance des multinationales
et relation ambiguë avec les États**

Malgré les impacts dévastateurs des activités extractives sur les écosystèmes et la vie des habitants des territoires exploités, ces derniers n'ont pas la possibilité de s'opposer à ces projets qui les concernent directement, ni même, bien souvent, de les discuter. L'extractivisme se passe du consentement des populations, que ce soit dans les pays du Sud, dont les systèmes politiques souvent fragiles et parfois corrompus rendent plus difficile encore la prise en compte de l'intérêt général, mais également dans les pays dits « développés », où les citoyens ne sont pas davantage pris en considération. La violence et la répression sont souvent les réponses données aux mobilisations contre les projets extractivistes.

1 - NON CONSULTATION DES POPULATIONS ET ABSENCE DE DÉBATS

Les enjeux économiques et financiers autour de l'extraction de matières premières de grande valeur sur le marché mondial ont pour conséquence de mettre à l'écart les populations du processus de développement et d'implantation des activités extractives. L'État se fait bien souvent le seul interlocuteur des entreprises extractives et les citoyens sont exclus de ce duo multinationales/gouvernements. Le premier déni de consultation se fait dans le manque de transparence des procédures d'attribution des concessions et permis d'exploration et d'exploitation. En occultant délibérément les transactions et négociations qui se font dans les coulisses, l'État et les entreprises empêchent les populations concernées, les élus locaux, mais aussi la société civile dans son ensemble de se saisir de la question et d'en constituer un débat, et les mettent trop souvent devant le fait accompli.

Les gaz de schiste en France

C'est ce qui s'est produit en France au début de l'année 2011. La découverte, grâce à des lanceurs d'alerte, de l'octroi par l'État en mars 2010 de trois permis d'exploration de gaz de schiste dans le sud-est de la France, a provoqué un vaste mouvement populaire d'indignation. La zone affectée par ces permis est gi-

gantesque, elle couvre près de 15 000km² allant de Montélimar à Montpellier, en remontant jusqu'au Larzac. Le permis de Montélimar (Drôme) est concédé à Total SA et Devon Energy Crop (4327 km²). Ceux de Villeneuve-de-Berg (Ardèche – 931km²) et de Nant (Aveyron, 4414 km²) vont au Suisse Schuepbach Energy LLC (alors en cours d'alliance avec Engie)¹. Ces permis ont été délivrés en conformité avec le code minier, qui ne prévoit aucune information et encore moins de consultation du public au stade de l'exploration. Bernard Saquet, le maire de la commune de Nant (dont un des permis porte le nom), a découvert leur existence dans le journal local. En quelques semaines, des collectifs citoyens contre les gaz de schiste se sont formés, pour échanger des informations et s'organiser pour protester. Les riverains des futures exploitations et souvent leurs élus locaux ou territoriaux étaient « scandalisés de s'être vu refuser non seulement le droit de décider mais également celui de savoir². » Ainsi, même en France, les projets d'exploitation des ressources naturelles sont rendus invisibles aux yeux de la population, qui est, de fait, écartée des processus de consultation, et a fortiori de consentement.

¹ Source : Marine Jobert et François Veillerette, Gaz de schiste. De la catastrophe écologique au mirage économique, éd. Babel, 2013, p20. (première édition : Le Vrai Scandale des gaz de schiste, Les Liens qui Libèrent, 2011.)

² Anna Bednik, op. cit. p16



Manifestation devant l'Assemblée nationale contre les gaz de schiste, 10 mai 2011

Le principe du Consentement Préalable Libre et Eclairé (CPLE) pour les peuples autochtones

Dans les pays où vivent des peuples autochtones, l'absence de consultation et de consentement prend un autre visage, puisqu'il s'agit de la violation d'un droit reconnu par plusieurs instances internationales et même pour certains Etats dans leurs Constitutions ou lois. Le droit à la consultation découle du droit des peuples autochtones à l'autodétermination. Dans le cadre des activités extractives, le droit à la consultation est à mettre en lien aussi avec le droit des peuples autochtones de disposer de leurs terres, territoires et ressources et de leur droit de déterminer librement leur développement social, économique et culturel.

Or, dans son application, le droit à la consultation est souvent limité à un simple processus d'information ou à une recherche à tout prix de l'obtention du consentement de la population sur le projet, laissant la porte ouverte aux pressions et manipulations. Parfois,

la consultation a même lieu après le début de la délivrance des autorisations ou des travaux. La plupart du temps, l'avis final de la population ne détermine pas la prise de décision de poursuivre – ou non – le projet. Il est donc fondamental que le droit à la consultation soit pleinement pris en charge par les autorités devant le mettre en place, c'est-à-dire les États.

Break Free à Burnaby au Canada, en mai 2016



© Marlin Olynyk | Survival Media Agency

Le consentement préalable, libre et éclairé (CPLE) dans le droit international

Le CPLE est notamment reconnu dans :

*** La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (texte non contraignant)**

« 2. Les États consultent les peuples autochtones concernés et coopèrent avec eux de bonne foi par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives, en vue d'obtenir leur consentement, donné librement et en connaissance de cause, avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires et autres ressources, notamment en ce qui concerne la mise en valeur, l'utilisation ou l'exploitation des ressources minérales, hydriques ou autres. »

*** La Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) (texte contraignant pour les Etats l'ayant ratifié) et son article 6**

« 1. En appliquant les dispositions de la présente convention, les gouvernements doivent:

- a) consulter les peuples intéressés, par des procédures appropriées, et en particulier à travers leurs institutions représentatives, chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement;
- b) mettre en place les moyens par lesquels lesdits peuples peuvent, à égalité au moins avec les autres secteurs de la population, participer librement et à tous les niveaux à la prise de décisions dans les institutions électives et les organismes administratifs et autres qui sont responsables des politiques et des programmes qui les concernent;
- c) mettre en place les moyens permettant de développer pleinement les institutions et initiatives propres à ces peuples et, s'il y a lieu, leur fournir les ressources nécessaires à cette fin.

2. Les consultations effectuées en application de la présente convention doivent être menées de bonne foi et sous une forme appropriée aux circonstances, en vue de parvenir à un accord ou d'obtenir un consentement au sujet des mesures envisagées. »

A ces textes majeurs, de nombreuses autres références peuvent être trouvées soit directement dans les conventions relatives aux droits humains soit dans les interprétations qui en sont faites par les organes spécifiques¹.

¹ Communication n°1457/2006, Poma c. Pérou, constatations adoptées le 27 mars 2009, § 7.5, 7.7 (interprétation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques) ; Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, recommandation générale n°23 (1997) sur les populations autochtones (interprétation de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale) ; Comité des droits économiques, sociaux et culturels, E/C.12/1/Add.74, § 12 (interprétation du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels). Il convient également de citer la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme, qui affirme systématiquement le droit des peuples autochtones à être consultés et qui condamne fréquemment la violation de ce droit.

Il devrait se concrétiser comme un droit de veto effectif à tout projet qui pourrait les impacter, qu'il s'agisse de mesures législatives ou de grands projets¹. L'objectif de la consultation ne devrait pas être l'obtention d'un consentement en faveur des projets des industriels ou de l'Etat mais d'une prise de décision des communautés autochtones vis-à-vis de leurs modes de vie et priorités en termes de développement. Dans cette logique, il appartient aux peuples autochtones de décider de la manière dont ils souhaitent être consultés, les modalités de ce processus, tant en termes de délais que de représentativité. Le respect de leurs droits, pratiques et procédures décisionnelles internes, propres à chaque communauté, est par exemple un

¹ Pour plus d'information, consultez la déclaration écrite déposée au Conseil des droits de l'Homme par France Libertés en mars 2014 : http://www.france-libertes.org/IMG/pdf/decla_generale_fr.pdf

prérequis nécessaire à une consultation réussie².

La mise à l'écart des populations pose un problème flagrant de déni de justice, de démocratie et de violation des droits des peuples, qu'ils soient autochtones ou non. Par ailleurs, le manque de transparence systématique rend plus difficile les luttes pour la défense des territoires. L'information est pourtant la première étape du processus de consultation des populations. Elle doit être suivie d'une réelle possibilité pour les populations d'opposer leur veto avec effectivité.

² Peuples autochtones et industries extractives. Mettre en œuvre le consentement, libre, préalable, informé. Sous la direction de Cathal Doyle et Jill Cariño, l'Harmattan, Collection Questions Autochtones du GITPA, septembre 2014



Quand les peuples autochtones posent clairement les principes qu'ils aimeraient voir mis en œuvre lors des consultations

Aux Philippines, les directives nationales liées au CPLE¹ et leur mise en place ont été jugées très insatisfaisantes par le peuple autochtone des Subanon. Elles se sont en effet avérées limitées dans leur application concrète et ont conduit à des violations du droit coutumier de ce peuple à plusieurs reprises dans le cadre de projets miniers. Les Subanon ont ainsi dressé leurs propres modalités de CPLE respectant leur vision et leur droit coutumier : après plusieurs consultations des diverses communautés Subanon, les leaders ont abouti à la rédaction d'un manifeste qui dresse les principes forts du CPLE.

Dans le cadre des projets du gouvernement brésilien de mise en place de grands barrages dans le bassin du Tapajos, les Munduruku, un des peuples autochtones affectés, ont décidé de réaliser un protocole de consultation. Celui-ci précise les procédures à adopter pour assurer un processus culturellement approprié de CPLE. Parmi les éléments importants, les Munduruku ont insisté sur la nécessité de réaliser les consultations sur les territoires mêmes des Munduruku, à des dates qui leur conviennent, dans leur langue, libres de toute présence de militaires ou autres forces de l'ordre et de suivre un certain processus de décision. En janvier 2015, le protocole a été remis au nouveau Secrétaire Général du bureau Présidentiel, Miguel Rossetto, mais n'a pas encore reçu de réponse du gouvernement².

¹ Le FPIC est reconnu dans la Loi sur les peuples autochtones de 1997 (Indigenous peoples act IPRA)

² Pour consulter le protocole : <http://amazonwatch.org/assets/files/2014-12-14-munduruku-consultation-protocol.pdf> et pour connaître davantage la question des grands barrages : consulter http://www.france-libertes.org/IMG/pdf/declaration_bresil.pdf

2 - CRIMINALISATION DES MOUVEMENTS SOCIAUX ET DES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT

La répression des résistances aux projets extractivistes et la violence envers les communautés qui se trouvent sur le chemin de ces projets constituent l'étape suivante dans le mépris de la population et de ses revendications. De plus en plus de ces projets font en effet face à une importante mobilisation citoyenne, mais défendre son territoire comporte des risques importants impliquant persécutions, peines de prison, actes de torture ou encore assassinats.

Le soutien de nombreux gouvernements au secteur extractif exacerbe ces tensions sociales et accroît l'exposition à la violence pour les populations qui résistent aux entreprises.

Le soutien de nombreux gouvernements au secteur extractif exacerbe ces tensions sociales et accroît l'exposition à la violence pour les populations qui résistent aux entreprises. La violence, qu'elle soit exercée par les entreprises et leurs forces de « sécurité » et/ou par les forces de l'ordre et l'armée, est très fréquemment utilisée pour accéder aux territoires convoités et réprimer la contestation.

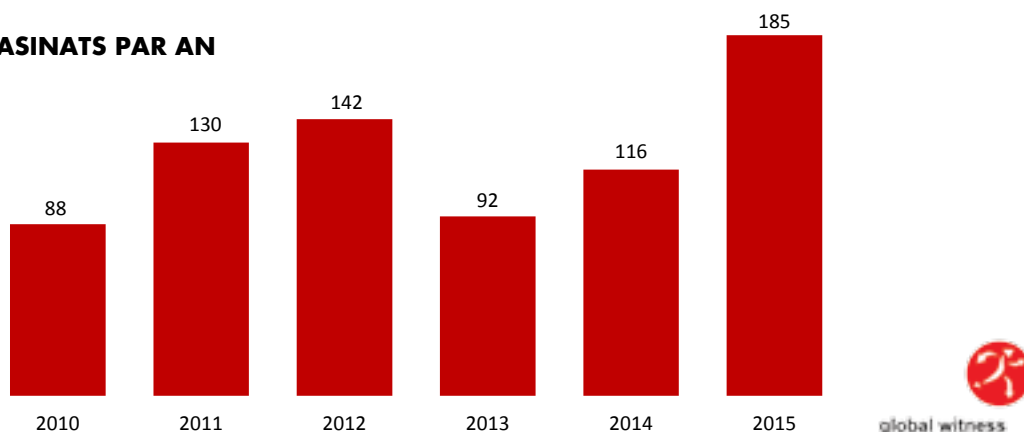
Avant que Chevron n'arrive, on était des citoyens sans histoires. Maintenant, on nous surveille comme des criminels. On respire tant qu'on le peut encore.

Doina Dediu, 51 ans, habitante de Pungesti en Roumanie, interrogée par Antonin Sabot, journaliste du *Monde* en 2013

Une défense des territoires et des modes de vie à haut risque

En juin 2016, l'ONG Global Witness a publié son rapport annuel 2015¹ faisant état des assassinats des défenseurs de la terre et de l'environnement dans le monde, qu'elle définit comme « toute personne qui agit pacifiquement pour protéger les droits relatifs à la terre et à l'environnement, que ce soit à titre personnel ou professionnel ». Il dénombre 185 morts pour l'année 2015, principalement en Amérique Latine. Ces chiffres montrent une augmentation de 59% par rapport à l'année précédente, indiquant que la répression et la violence sont croissantes. Les pays latino-américains sont globalement les plus concernés (avec 50 victimes rien qu'au Brésil), mais d'autres États comme les Philippines atteignent des chiffres très inquiétants également. Les plus touchés sont les peuples autochtones, dont sont issues 40% des victimes. Quant au secteur le plus responsable de ces violations, il s'agit des activités minières et extractives (42 cas), suivi de l'agro-industrie (20 cas). Enfin, Global Witness pointe l'implication de forces armées, de la police et des forces de l'ordre dans plusieurs dizaines de cas. Depuis que l'ONG a commencé son travail de recensement de ces crimes, elle a comptabilisé **1176 « défenseurs de la terre et de l'environnement » tués entre 2002 et 2015 dans le monde** et insiste sur le fait que ces chiffres sont en dessous de la réalité, du fait de la difficulté d'accès à ces données.

NOMBRE D'ASSASINATS PAR AN 2010 - 2015



¹ Global Witness, Rapport année 2015 On dangerous ground, juin 2016.

La mobilisation de paysans des **Andes péruviennes** autour du méga projet minier Conga piloté par l'entreprise Yanacocha est devenue un symbole de la résistance des communautés à la destruction de leurs territoires et modes de vie, ainsi que de la violence à laquelle ceux qui s'opposent à l'extractivisme sont exposés. Dans la région de Cajamarca où se déploie ce projet, de nombreux habitants se sont regroupés en *rondas campesinas*¹, des groupes citoyens de vigilance visant à surveiller les sites que l'entreprise Yanacocha convoite, et à les protéger par une présence quasi continue. Depuis 2011, des milliers de personnes ont ainsi campé à plus de 4000 mètres d'altitude², au plus près des lacs menacés par le projet. Malheureusement, cette résistance pacifique se heurte à la violence de la multinationale, assistée par l'État, soucieux que ce projet fonctionne coûte que coûte et que les investissements restent dans le pays. La mobilisation a ainsi déjà coûté la vie à cinq personnes, des leaders paysans victimes de la répression qui s'est abattue suite à la déclaration de l'état d'urgence dans la région en 2012. De nombreuses autres personnes ont été blessées, avec parfois des séquelles à vie. Ce sont par ailleurs plus d'une centaine d'opposants au projet qui sont poursuivis en justice, y compris des élus locaux.

1 Littéralement « rondes paysannes ».

2 Déclaration à l'ONU, Conseil des droits de l'homme Vingt-cinquième session A/HRC/25/NGO/31, 21 février 2014

Une personne cristallise les rapports de force complètement déséquilibrés qui s'exercent dans cette bataille. Il s'agit de Maxima Acuña Chaupe, une paysanne de la région dont les terres agricoles sont revendiquées par l'entreprise Yanacocha, bien qu'elle en possède le titre de propriété avec son mari depuis des dizaines d'années. Parce qu'elle refuse de les céder et de partir, et qu'elle organise autour d'elle une partie de la résistance au projet, elle subit avec ses proches un harcèlement quotidien d'une violence considérable de la part de l'entreprise et de ses employés, y compris des policiers fonctionnaires d'État. Ses biens ont été incendiés, ses animaux torturés et son bétail volé. Elle a reçu des menaces de mort par téléphone, elle et sa fille ont été frappées par des policiers jusqu'à l'évanouissement³. Elle ne peut plus se déplacer librement, exploiter ses terres et vendre ses produits sur le marché, ce qui cause de graves problèmes financiers à la famille. Cela a contribué à faire de Maxima un symbole pour la lutte de Cajamarca et contre l'extractivisme en général. Elle est la preuve indéniable que les promoteurs et acteurs de l'extractivisme ne reculent devant rien pour engranger des profits et mettre en place leurs projets.

3 Nombreux reportages et articles sur la situation vécue par Maxima. Voir notamment www.lemonde.fr/planete/article/2014/08/11/la-resistance-d-une-famille-peruvienne-au-projet-conga_446919_3244.html?xtmc=maxima_acuna_chaupe&xtcr=1
www.frontlinedefenders.org/en/profile/maxima-acuna-de-chaupe
mmondialisation.org/elle-fait-front-aux-multinationales
www.bastamag.net/Maxima-Chaupe-le-combat-d-une

Mobilisation de la communauté locale à Cajamarca au Pérou, 2013



Dans les pays du Nord aussi, l'extractivisme génère des pratiques autoritaires, déguisées et souvent moins violentes, mais qui remettent fortement en question le système démocratique des pays en question, ébranlé par la primauté accordée à l'intérêt des multinationales sur celui des populations. Comme le signalait Buaventura Sousa Santos, intellectuel portugais du mouvement altermondialiste et professeur de sociologie du droit, au Forum social mondial de 2016 : « si la démocratie est un obstacle ils s'attaqueront aussi à la démocratie ».

Au **Canada**, dont on a déjà évoqué la situation dramatique autour des sables bitumineux, les enjeux économiques semblent tels pour ceux qui bénéficient de cette activité que les principes de l'Etat de droit sont tout bonnement oubliés. Y compris dans les municipalités qui vivent en partie des emplois et des revenus fiscaux de cette industrie, on dénonce la mentalité de « Far West », notamment concernant la gestion des ressources en eau. Mais c'est bien l'Etat canadien lui-même qui donne l'exemple le plus flagrant de dérives anti-démocratiques.

Ainsi en 2010, une étude montrant que l'industrie des sables bitumineux relâche des polluants toxiques dangereux dans l'environnement a été publiée par l'université d'Alberta. Un véritable système de musèlement des scientifiques a été mis en œuvre par le gouvernement fédéral, qui essaya de dissimuler les résultats¹. Ils tentèrent notamment d'empêcher les scientifiques travaillant pour le gouvernement d'accréditer ces résultats auprès des médias et de discréditer publiquement l'auteur principal de cette étude, David Schindler. Cette attitude fait écho aux règles qui s'appliquent aux scientifiques du gouvernement fédéral depuis 2007 et qui les oblige à obtenir une autorisation du cabinet ministériel pour donner des interviews, en particulier sur le climat et les sables bitumineux. Le ministère canadien de l'Environnement notait que la couverture médiatique des données scientifiques concernant le climat avait baissé de 80 % entre 2007 et 2014, montrant par là même que la censure avait été efficace.

« si la démocratie est un obstacle ils s'attaqueront aussi à la démocratie ».

Poussant encore plus loin l'abus de pouvoir, le gouvernement de l'Alberta a tenté de faire révoquer la licence de praticien du médecin John O'Connor, tra-

¹ Voir le rapport des Amis de la Terre Europe « Tar Sands: Europe's Complicity in Canada's Climate Crimes », publié décembre 2015

vailant depuis 15 ans auprès des populations autochtones vivant en aval des exploitations des sables bitumineux. Son crime est d'avoir exprimé publiquement son inquiétude sur les taux anormalement élevés de cancers rares et d'autres pathologies dans ces communautés et de suggérer que des études devaient être menées pour étudier le lien avec la pollution occasionnée par les sables bitumineux. En mai 2015, il perdait le droit de soigner les membres de la communauté². Ces cas nous montrent à quel point « l'obsession du gouvernement à développer les sables bitumineux, a sapé les bases démocratiques du Canada.³»

Vue aérienne de l'exploitation de sables bitumineux Syncrude Aurora, dans la forêt boréale au Nord de Fort McMurray, en Alberta, (20 juillet 2009)



Dans le cadre similaire de la ruée vers les gaz de schiste aux **Etats-Unis**, Josh Fox, le réalisateur du documentaire « Gasland » qui montre les impacts de la fracturation hydraulique et a permis à des milliers de personnes de prendre conscience des enjeux autour de l'exploitation des gaz de schiste, s'est vite retrouvé sur la « Terror Watch List » du Ministère de l'Intérieur Nord-Américain. Sur cette liste figurent des « individus qui sont connus ou raisonnablement suspectés d'être ou d'avoir été engagés dans des actions consistant à la préparation, l'aide ou étant liés au terrorisme.⁴ »

Ces pratiques autoritaires émanant tant de l'Etat que des multinationales posent la question de la collusion entre les intérêts des politiques et ceux des multinationales, et posent plus généralement la problématique des relations des pouvoirs publics et des entreprises.

² Source : De l'Alberta à l'Arctique, le lourd tribut environnemental des sables bitumineux, 18 juin 2015

³ Rapport Les Amis de la Terre France « Sables bitumineux : l'Europe est complice des crimes climatiques du Canada », p12.

⁴ Voir Marine Jobert et François Veillerette, Gaz de schiste. De la catastrophe écologique au mirage économique, p26.

3 - TOUTE PUISSANCE DES MULTINATIONALES ET RELATION AMBIGÜE AVEC LES ÉTATS

Les industries extractives sont également accusées de la plupart des pires abus, qui peuvent aller jusqu'à la complicité de crime contre l'humanité. Parmi ces abus, on citera notamment les actes commis par les forces de sécurité publiques et privées chargées de protéger les biens des entreprises, la corruption sur une grande échelle, la violation des droits des travailleurs ainsi qu'un large éventail d'abus touchant les communautés locales, en particulier les autochtones.

Commission des droits de l'Homme (2006). Rapport intérimaire du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises.

CES NU, 62e session.

Déni de justice et non application des sentences : des multinationales au-dessus des lois et des processus à l'amiable en coulisses.

Le Tribunal permanent des peuples a affirmé en avril 2014 qu'il « existe un droit pour les victimes de violations de droits humains d'obtenir justice : toute personne ou communauté victime de violations de ses droits doit pouvoir saisir la justice et avoir accès à des recours effectifs pour les violations qu'elle a subies. Néanmoins, le droit international s'articule autour de l'État comme sujet : le système international demeure réticent à reconnaître des obligations à des acteurs non-étatiques. Alors que le pouvoir des entreprises transnationales s'est considérablement accru depuis les trois dernières décennies dans la foulée de la libéralisation du commerce et de l'investissement, les mécanismes pour rendre les entreprises imputables de violations des droits humains n'ont pas été ajustés en conséquence.¹ »

Malgré ce vide juridique, dans de nombreux cas, les communautés affectées ont pour seul recours de s'engager dans des procédures judiciaires afin de stopper les projets ou d'obtenir des réparations une fois les dégâts causés. Quand le système judiciaire tranche en la faveur des victimes, les multinationales appliquent rarement les consignes qui leur sont données et ne respectent pas la sentence. Elles ont le plus souvent recours à des tentatives d'arrangements à l'amiable avec les plaignants, via des compensations finan-

cières individuelles. Cette stratégie d'achat de la paix sociale dispense les entreprises de remettre en cause leur projet et de renoncer à leurs profits.

Cet évitement judiciaire s'observe à **Caimanes, au Chili**. Le réservoir de déchets miniers El Mauro est très dangereux, puisqu'il n'est pas conçu pour résister à des séismes puissants, pourtant courants dans la région. Si un séisme supérieur à 7.5 sur l'échelle de Richter se produisait, le réservoir s'effondrerait et le village de 1600 personnes serait ainsi enseveli en quelques minutes².

Photos ci-dessous: Pancarte et graffiti dénonçant les activités de la Minería los Pelambres dans le village de Caimanes au Chili.

Sur la pancarte « MLP (Minería los Pelambres) provoque un grand impact dans le village de Caimanes et laisse aussi sans eau tous les petits agriculteurs de Caimanes et Pupio. Nous lutterons pour récupérer les eaux que MLP retient dans (le réservoir) El Mauro ».

Sur le mur : « Le mal nommé progrès ne peut être au-dessus des droits des communautés » à gauche. Tout à droite, on peut lire : « Caimanes résiste ».



Wikimedia

¹ Extrait de la requête formelle au Tribunal Permanent des Peuples « Pour instaurer au Canada une session du Tribunal permanent des peuples sur l'industrie minière canadienne », Comité de coordination Session canadienne, Avril 2014

² Déclaration à l'ONU, Conseil des droits de l'homme Vingtième session, A/HRC/20/NGO/62, 13 juin 2012, disponible sur le site de l'ONU

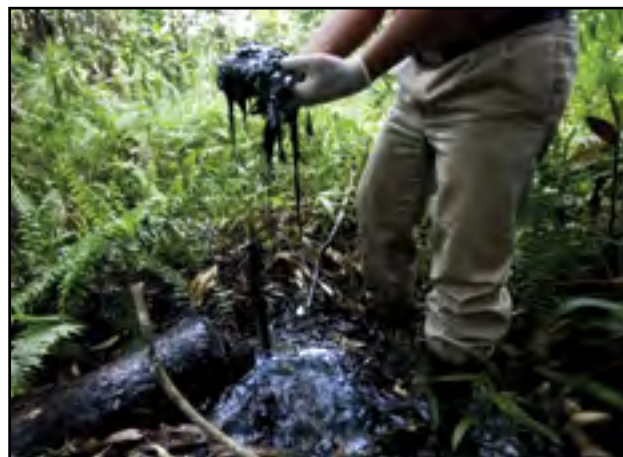
Malgré les demandes de la Cour qui a reconnu la dangerosité du réservoir, aucun plan d'évacuation de la population en cas d'une telle catastrophe n'a été mis en place¹. En 2014, la justice chilienne reconnaissait ainsi pour la troisième fois la dangerosité du réservoir. Les sentences ne sont jamais appliquées par l'entreprise, qui a massivement recours aux accords à l'amiable pour éviter de se soumettre aux décisions judiciaires. Ces accords ont impliqué récemment le versement de plusieurs millions de dollars à certaines personnes issues de la communauté en échange d'une cessation des recours légaux contre elle ou d'un accord de principe sur ses projets pour le barrage minier, dans le but de diviser la communauté. Ces méthodes plus que douteuses, allant du porte à porte aux menaces à l'emploi, contredisent les décisions judiciaires et bafouent l'Etat de droit. Dans le cas de Caïmanes, on observe une impunité caractéristique d'une multinationale qui peut contourner la justice sans être inquiétée. Ainsi, en novembre 2014, lorsque la communauté a bloqué pendant 75 jours l'accès principal au réservoir pour exiger pacifiquement l'accomplissement de la dernière sentence de la Cour en leur faveur, qui concernait la restitution des eaux par l'entreprise, cette dernière a pratiqué un chantage à l'emploi et à l'eau pour empêcher les mobilisations. L'Inspection Régionale du travail a confirmé l'existence de menaces de licenciements dirigées contre les travailleurs participant aux mobilisations.

Si un séisme supérieur à 7.5 sur l'échelle de Richter se produisait, le réservoir s'effondrerait et le village de 1600 personnes serait ainsi enseveli en quelques minutes. Malgré les demandes de la Cour qui a reconnu la dangerosité du réservoir, aucun plan d'évacuation de la population en cas d'une telle catastrophe n'a été mis en place.

Dans de nombreux autres cas, les entreprises tentent de mobiliser la justice en leur faveur et contre les victimes, comme c'est le cas de l'épopée juridique qui oppose des communautés autochtones et rurales du nord de l'Équateur à la multinationale **Texaco/Chevron** depuis 20 ans. La bataille juridique a lieu dans cinq pays différents ainsi que devant la Cour pénale internationale. C'est pour demander réparation face aux dommages environnementaux, sociaux et sanitaires considérables que la firme pétrolière a provoqués, que cinq peuples autochtones (Siekopai, Cofán, Waorani, Kichua, Siona) et plusieurs associa-

tions de paysans, soit plusieurs dizaines de milliers de personnes, ont porté plainte contre la multinationale. Cela a abouti à l'un des procès pour crime environnemental les plus importants du monde².

Dégâts de Chevron en Equateur, avril 2010



© Caroline Bennett / Rainforest Action Network

L'enjeu de ce conflit pour Chevron et ses alliés est de protéger les multinationales contre ce type de poursuites. Si le cas était résolu en faveur de l'Équateur, cela créerait une jurisprudence dont les entreprises ne veulent pas : « Nous sommes convaincus que ce cas n'intéresse pas seulement l'Équateur. Chevron essaie de mettre à profit toute l'architecture d'impunité dont bénéficient les multinationales. Notre lutte menace directement cette architecture d'impunité. La peur de Chevron et des autres entreprises qui la soutiennent, c'est que si nous gagnons cette bataille, ce précédent profite à d'innombrables communautés victimes des multinationales partout dans le monde. C'est ça qu'ils veulent éviter, et pas de verser de l'argent. Leurs profits annuels sont largement supérieurs à l'amende à laquelle ils ont été condamnés. » explique Pablo Fajardo³, avocat principal des victimes de Chevron et lauréat du prix Goldman, une distinction internationale qui récompense les défenseurs de l'environnement.

« Si nous gagnons cette bataille, ce précédent profiterait à d'innombrables communautés victimes des multinationales partout dans le monde. C'est ça qu'ils veulent éviter, et pas de verser de l'argent. Leurs profits annuels sont largement supérieurs à l'amende à laquelle ils ont été condamnés. »

² Consulter le site des plaignants pour plus d'informations : <http://texacotoxico.net/#pricing>

³ Cité par Olivier Petitjean, « Injustice sans frontière ? Chevron contre l'Équateur » 21 mai 2015

¹ Déclaration à l'ONU, Conseil des droits de l'homme Vingt-neuvième session, A/HRC/29/NGO/18, 3 juin 2015

Le refus de la part des plaignants de recevoir des indemnités individuelles répond à la volonté de rester sur leur territoire et de voir leur environnement restauré, plutôt que de partir ailleurs avec de l'argent. « Nous ne luttons pas pour l'argent, mais pour la réhabilitation environnementale. Nous nous sommes dit : à quoi bon de l'argent si notre eau et nos sols sont contaminés ? », interroge Pablo Fajardo.

« Nous ne luttons pas pour l'argent, mais pour la réhabilitation environnementale. Nous nous sommes dit : à quoi bon de l'argent si notre eau et nos sols sont contaminés ? »

En 2013, la plus haute Cour de l'Équateur a condamné définitivement Chevron à payer 9.5 milliards¹ de dollars aux victimes de la pollution pétrolière. Cette réparation couvre la décontamination des milieux et l'assistance financière aux personnes qui souffrent de cancer du fait des pollutions, même si beaucoup sont déjà décédées faute de soins. Cependant cette sentence ne peut pas être exécutée en Équateur du fait que Chevron ait délibérément retiré tous ses actifs du pays. La seule option qui s'offre aux victimes et à leurs alliés est donc d'essayer de la faire exécuter à l'étranger, où Chevron est présent. Ils se sont ainsi tournés vers l'Argentine mais Chevron a tenté avec succès de contrer la manœuvre en promettant des investissements à l'État argentin.

Les moyens déployés par Chevron pour gagner la guerre multinationale VS communautés affectées sont considérables, comme l'indique Pablo Fajardo : « Chevron emploie contre nous 2000 avocats à temps plein. Ils ont fait appel à des dizaines d'entreprises de communication ou d'espionnage. A elle seule, l'entreprise d'intelligence économique Kroll a reconnu en 2013 avoir 150 personnes travaillant sur ce dossier pour Chevron. Sa facture à Chevron pour cette année-là était de 15 millions de dollars. De notre côté, nous n'avons que trois avocats en Équateur et une quinzaine au niveau mondial². »

« Chevron emploie contre nous 2000 avocats à temps plein. Ils ont fait appel à des dizaines d'entreprises de communication ou d'espionnage. De notre côté, nous n'avons que trois avocats en Équateur et une quinzaine au niveau mondial . »

1 Article l'Olivier Petitjean pour l'Observatoire des multinationales mentionné.

2 Cité par Olivier Petitjean, « Injustice sans frontière ? Chevron contre l'Équateur » 21 mai 2015

D'autres entreprises utilisent les mécanismes de la justice privée, issue des traités de commerce néolibéraux, pour obtenir des réparations des États qui refusent de se plier à leurs projets irresponsables de libre-échange. Le mécanisme d'arbitrage d'investissement, qui se répand à travers les traités de libre-échange, permet aux entreprises d'attaquer les États si elles s'estiment lésées vis-à-vis de leurs investissements, ce qui laisse la porte ouverte à un grand nombre de prétextes à litiges de la part des multinationales. Ce processus encourage ces dernières à menacer et à exercer un chantage sur l'État, et du même coup à influencer sur ses décisions et législations, ce qui remet gravement en question sa souveraineté.

Le mécanisme d'arbitrage d'investissement, qui se répand à travers les traités de libre-échange, permet aux entreprises d'attaquer les États si elles s'estiment lésées vis-à-vis de leurs investissements, ce qui laisse la porte ouverte à un grand nombre de prétextes à litiges de la part des multinationales.

Le gouvernement du **Salvador** pourrait ainsi être contraint de payer 301 millions de dollars US de dommages et intérêts à une société minière australo-canadienne, Oceana Gold. Cette dernière poursuit le pays devant un tribunal arbitral privé dépendant de la Banque Mondiale parce que le Salvador lui a refusé une licence d'exploitation minière en raison des menaces que le projet fait peser sur les ressources en eau. Le Salvador ayant les plus sérieux problèmes d'approvisionnement en eau de toute la région, le gouvernement avait interrompu l'octroi de licences minières en 2008³. Un audit environnemental stratégique a confirmé en 2011 que l'activité minière n'est pas possible au Salvador où 95% des cours d'eau sont déjà pollués⁴. Un verdict du tribunal arbitral allant dans le sens de la multinationale risquerait de modifier la position officielle du gouvernement salvadorien pourtant légitime. Une telle procédure remet ainsi directement en question la souveraineté des États et leur seule autorité pour trancher en faveur de l'intérêt général. Les traités de libre-échange et autres dispositions avantageuses pour les entreprises et les investisseurs instituent ainsi la priorité des intérêts des multinationales sur ceux des populations. Lutter contre l'extractivisme, c'est donc aussi lutter contre ces traités.

3 Gabriel Labrador, « Le Salvador devra-t-il verser 301 millions de dollars pour avoir préféré une eau propre à l'or ? », 20 avril 2015

4 <http://www.marn.gob.sv/el-salvador-no-tiene-las-condiciones-adequadas-para-desarrollar-mineria-metalica/>


Les traités de libre-échange et autres dispositions avantageuses pour les entreprises et les investisseurs instituent ainsi la priorité des intérêts des multinationales sur ceux des populations. Lutter contre l'extractivisme, c'est donc aussi lutter contre ces traités.

Conflits d'intérêts pour les États dans leurs relations avec les multinationales : création de lois permissives, normes bradées qui s'opposent à l'intérêt général.

L'extractivisme est choisi par de nombreux pays comme la solution de facilité à court terme pour le développement et la croissance, car l'extraction de matières premières par des multinationales, souvent étrangères, est censée apporter des investissements massifs, l'afflux de devises dans le pays et un financement de l'État par les taxes. L'investissement des entreprises transnationales est le nerf de la collusion

entre les États et les acteurs économiques privés. Sa recherche effrénée par les États justifie le remaniement des politiques environnementales pour privilégier les lois les moins contraignantes possibles, à tous les niveaux. Les réglementations très souples font ainsi primer les droits des multinationales sur ceux des populations et des riverains.

Dans la dénonciation des violations commises par l'industrie extractive, l'État ne doit en effet pas être négligé car il joue un rôle majeur en appuyant ce modèle d'exploitation. Le **Canada** par exemple soutient activement tant sur le plan politique qu'économique le déploiement de l'industrie minière canadienne dans le monde. Il contribue aux violations des droits fondamentaux qu'elles commettent par son refus d'adopter un cadre législatif contraignant permettant de mieux encadrer les pratiques de ces entreprises et de rendre effectif l'accès à la justice pour les communautés affectées. Il s'est ainsi constitué en paradis législatif et judiciaire pour l'industrie extractive mondiale, ce qui en fait la première destination du capital d'exploration minière : plus de 75% des entreprises minières dans le monde ont enregistré leur siège au Canada.



Dans le cadre du Break Free 2016, des centaines de personnes ont bloqué les portes de l'ANZ Bank à Auckland, en Nouvelle Zélande, pour que le groupe désinvestisse des énergies fossiles.

Les entreprises minières canadiennes reçoivent de l'État des contributions à la fois directes et indirectes à leurs activités. Le secteur minier bénéficiait ainsi en 2002 du plus faible taux d'imposition au niveau fédéral¹, tous secteurs confondus, et le code minier canadien est considéré comme le plus souple au monde. Par ailleurs, les organes gouvernementaux ont interféré à plusieurs reprises sur les codes miniers des pays hôtes de projets extractifs en œuvrant pour faire adopter des réformes du code favorable aux multinationales. Ce fut le cas en Colombie en 2001 et au Honduras en 2013, où l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a été active dans les réformes de la loi minière. En Colombie, à travers son projet «Énergie, mines et environnement», l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a participé financièrement, aux côtés des multinationales BP Canada Energy, Cargill, Chevron Canada, Conoco, Down Chemicals, Mobil, Shell, Total Fina ELF, UNOCAL et plusieurs autres, à l'élaboration d'un nouveau code minier. Celui-ci a été beaucoup critiqué pour l'absence de consultation des populations autochtones, ainsi que pour avoir affaibli diverses protections aux niveaux environnemental et social et abaissé les taux de redevances en vigueur.

Nous avons de graves conflits avec l'État à propos de la vision minière. Ils disent que le sous-sol est à eux ; nous disons que le sol est uni au sous-sol ; on ne peut les séparer du point de vue spirituel. Voilà la guerre que nous sommes en train de mener... Avoir l'air, le sol, le sous-sol, ensemble comme un tout...

Gouverneur, Resguardo Indígena Cañamomo Lomapieta, Colombie².

A travers ses pratiques, l'État canadien met ainsi en place une véritable diplomatie économique s'apparentant à de l'ingérence dans les processus législatifs des autres États. En vue du respect des droits des peuples autochtones, particulièrement fragilisés par les entreprises minières canadiennes, les Nations Unies enjoignaient en 2007 le Canada à prendre des mesures³ législatives et administratives pour limiter ces préjudices et mettre en cause la responsabilité des sociétés transnationales enregistrées sur son territoire. Au vu de l'absence de prise en compte de cette demande, les Nations Unies réitéraient cette demande auprès du Canada en 2012, toujours sans succès.

1 Source : Requête formelle au Tribunal Permanent des Peuples « Pour instaurer au Canada une session du Tribunal permanent des peuples sur l'industrie minière canadienne », Comité de coordination Session canadienne, Avril 2014, p32,

2 Cité dans le rapport Global Witness, En terreno peligroso, El medio ambiente mortal de 2015 : asesinato y criminalización de defensores de la tierra y medio ambiente en todo el mundo, juin 2016, p14.

3 Source : idem, p27

La promesse d'investissements massifs et le recours plus ou moins déguisé au chantage permettent ainsi aux entreprises extractives, soutenues par leur pays d'origine, de faire pression sur les États hôtes de leurs projets.

Ces pratiques sont une ingérence flagrante et remettent en question la souveraineté des États. Ainsi, le groupe minier **Eramet**, dont l'État français est actionnaire majoritaire et qui a vocation à sécuriser l'accès de la France aux métaux stratégiques, développe un projet d'exploitation de nickel sur l'île d'Halmahera. Dans cet archipel des Moluques en **Indonésie**, d'importants gisements ont été détectés. Or, cette île est un cas particulier de biodiversité et la superficie totale allouée au méga-projet minier « Weda Bay » représente presque 55 000 hectares de zones boisées dont 45.8% de forêts protégées⁴. Ces forêts étaient intouchables grâce à une loi indonésienne de 1999 qui gelait l'exploitation minière sur les forêts protégées. Mais en 2004, sous la pression des industriels et des investisseurs engagés dans un chantage menaçant de quitter l'Indonésie si trop d'obstacles s'opposaient à l'exploitation minière, la Présidente Megawati Sukarnoputri a modifié cette loi par décret, autorisant l'exploitation minière dans les forêts pourtant toujours officiellement protégées.

Ces forêts étaient intouchables grâce à une loi indonésienne de 1999 qui gelait l'exploitation minière sur les forêts protégées. Mais en 2004, sous la pression des industriels et des investisseurs, la Présidente Megawati Sukarnoputri a modifié cette loi par décret, autorisant l'exploitation minière dans les forêts pourtant toujours officiellement protégées.

Des communautés autochtones Togutil habitent sur ces zones de future exploitation, et y vivent de la pêche et de l'agriculture. La zone de la mine se situe à l'intérieur des territoires qui appartiennent à ces communautés comme le reconnaît la Cour constitutionnelle Indonésienne. Jamais ces populations n'ont pu exercer leur droit au Consentement Préalable Libre et Eclairé. Les habitants ont vendu leurs terres pour une bouchée de pain à la compagnie. La commission nationale des droits de l'homme (Komnas HAM) rapporte que ceux qui ont refusé ont été menacés, arme sur la tempe, par la police. La zone de sécurité minière est militarisée depuis 2003, une personne a été tuée en 2004, et plusieurs autres blessées.

4 Les faits rapportés dans ce paragraphe sur la situation indonésienne sont issus du rapport Impacts sociaux et environnementaux de la mine de nickel et de cobalt de Weda Bay en Indonésie, Les Amis de la Terre. (juin 2013)

Eramet ne fait que reproduire ici son mode de fonctionnement en Nouvelle Calédonie autour des mines de nickel, qui avaient généré de graves problèmes avec les populations autochtones kanaks.

Les habitants ont vendu leurs terres pour une bouchée de pain à la compagnie. La commission nationale des droits de l'homme (Komnas HAM) rapporte que ceux qui ont refusé ont été menacés, arme sur la tempe, par la police.

Dernier exemple au Pérou, où l'adoption de lois permissives permet de lever un à un les obstacles à l'extension de l'exploitation minière sur le territoire. Au printemps 2013, dans un contexte de chute du cours des matières premières et de fuite des investissements, une série de mesures prises par décret a ainsi modifié les conditions d'octroi des permis miniers : la garantie de protection du patrimoine archéologique est quasiment supprimée et le délai d'approbation des études d'impact environnemental est réduit à 100 jours, ce qui remet fortement en question leur sérieux¹.

En parallèle, les communautés andines, à majorité

¹ Paquetes normativos 2013-2015 y su impacto en los derechos fundamentales en el Perú, manuel de synthèse sur les nouvelles législations relatives aux investissements dans le secteur minier et énergétiques, élaboré par les organisations péruviennes Muqui et Grufides, octobre 2015

quechua et aymara ont été exclues du périmètre de la loi qui oblige les entreprises à consulter les populations autochtones. Ces mesures répondent à la peur de l'État de voir ses revenus de rente diminuer considérablement avec la fuite des investisseurs face aux prix en baisse. Elles visent donc à les retenir à tout prix, en leur offrant des conditions toujours plus favorables, au détriment de toute autre considération. Elles constituent en outre un mensonge politique flagrant, puisque le président Ollanta Humala avait fait campagne en 2011 autour de l'idée qu'il défendait l'eau, avec les communautés, plutôt que l'or avec les multinationales.

L'extractivisme entraîne donc un cortège de pratiques autoritaires pour s'imposer comme le modèle de « développement » incontournable aux populations qui vivent sur des territoires sacrifiés.

L'extractivisme entraîne donc un cortège de pratiques autoritaires pour s'imposer comme le modèle de « développement » incontournable aux populations qui vivent sur des territoires sacrifiés. C'est pourquoi il suscite des résistances de plus en plus vives partout dans le monde et que de nombreuses voix issues de pays et de milieux très variés, appellent au passage urgent à une société post-extractiviste.

Break Free 2016, à Calaca, aux Philippines.



PARTIE 3

Résistances et alternatives à l'extractivisme comme choix de société

**1- La résistance citoyenne pour protéger nos territoires :
comment passer à l'action ?**

**2- Passer à une société post extractiviste :
remettre en question nos modes de vie
et s'inspirer des philosophies des peuples autochtones**

Face aux impacts négatifs croissants du modèle extractiviste et à son imposition autoritaire, de plus en plus de résistances de la part des personnes affectées et de la société civile émergent. Partout dans le monde, des collectifs citoyens s'organisent pour protester contre l'installation de nouveaux projets destructeurs, faire fermer un site extractif particulièrement polluant ou encore attaquer en justice les multinationales coupables de graves abus contre les droits humains et environnementaux. Bien que les promoteurs de ce modèle soient prêts à tout pour le maintenir, il est possible de le dépasser, en recourant à des luttes citoyennes, des alternatives concrètes qui court-circuitent le cycle extractif ou en changeant notre rapport à la nature et à la consommation.

1 - LA RÉSISTANCE CITOYENNE POUR PROTÉGER NOS TERRITOIRES : COMMENT PASSER À L'ACTION ?

L'humanité se trouve à la croisée des chemins et doit faire un choix : poursuivre sur la voie délétère de l'extraction des combustibles fossiles ou assurer la transition vers des modes de vie durables. Nous avons besoin de projets ambitieux d'énergie renouvelable et non de davantage de pipelines transportant du pétrole issu des sables bitumineux. Ces pipelines ne bénéficient pas du soutien des populations locales ni des peuples autochtones qui en subiront l'impact. Si le Canada continue de bâtir des infrastructures de combustibles fossiles, il faillira à sa promesse de contribuer à juguler une crise climatique mondiale dont les effets se font déjà sentir par des communautés de toute la planète.

Melina Laboucan-Massimo, Première Nation de Lubicon Cree, membre de l'équipe Climat et Énergie de Greenpeace Canada et du conseil de 350.org, à propos du Break Free 2016.

Faire connaître les impacts de l'extractivisme et alerter sur le système prédateur pour se réapproprié son territoire

L'implantation d'une activité extractive est un processus complexe en plusieurs étapes : phase de concession de permis, d'exploration, d'extraction et de traitement du produit recherché... Il est difficile pour les communautés riveraines de s'y retrouver, d'autant plus qu'une opacité est volontairement entretenue par les entreprises et les pouvoirs publics pour décourager les citoyens de se mobiliser et de faire valoir leurs droits. Les populations des territoires concernés par des projets extractifs ne savent pas toujours ce qu'implique un projet de forage pétrolier ou d'exploitation minière. Par ailleurs, beaucoup se trouvent en incapacité de comprendre les documents qu'on leur présente, qui font bien souvent des centaines voire des milliers de pages, soit parce qu'ils ne comprennent pas le langage administratif et technique soit parce que, tout simplement, ils ne sont pas rédigés dans leur langue natale ou parce qu'ils ne savent pas lire. Il est donc essentiel, comme première étape de la mobilisation, que les communautés riveraines puissent saisir les implications sur leur quotidien du projet en question et soient en mesure de comprendre les enjeux et le processus en cours. Un travail important d'information, sensibilisation et formation est primordial. Le déséquilibre entre citoyens et multinationales/Etats est à la base de toute l'asymétrie de la lutte pour défendre son territoire.

Ainsi, en **Equateur**, l'association **Acción Ecológica**¹ s'est engagée dans un travail de fond sur les conséquences sur l'eau de l'activité pétrolière pour faire prendre conscience aux habitants de Pacayacu (province de Sucumbios) de cette réalité. Pour ce faire, elle les associe à de la veille environnementale (analyses de la qualité de l'eau par exemple). La participation des communautés présentes sur la zone pétrolière Libertador, exploitée par l'entreprise étatique PetroAmazonas a abouti à la formation d'une Assemblée Sociale Permanente des Communautés affectées de Pacayacu et Dureno, qui regroupe 25 communautés². L'objectif est que les acteurs locaux portent eux-mêmes et collectivement leurs revendications devant les autorités. Avant la formation de cette assemblée, les réclamations se faisaient individuellement et la plupart du temps, les populations réclamaient des emplois à l'entreprise en compensation. L'Assemblée a permis de parler d'une seule voix et d'avoir plus de poids, de penser à l'avenir des communautés et des territoires dans leur intégrité, et non à une solution de repli et d'exil permis par des compensations financières individuelles. Acción ecológica a réussi à impliquer de façon constructive les habitants dans un processus de participation à la gestion durable des ressources sur leur territoire. Il est fondamental de redonner toute sa place aux citoyens et aux citoyennes dans les décisions autour des projets affectant leurs lieux et modes de vie. Une fois informée, la population peut choisir de s'opposer ou non au projet en toute connaissance de cause et peuvent élaborer des projets de développement alternatifs.



© France Libertés

1 <http://www.accionecologica.org/>

2 Donnée directement transmise par notre partenaire sur le terrain.

Informer la population de ses droits et les mobiliser

Au-delà de la connaissance du projet et de ses impacts, il est fondamental de travailler à faire connaître les droits dont bénéficient les peuples. On ne peut en effet faire valoir ses droits sans préalablement les connaître. Il est donc prioritaire dans la lutte contre l'extractivisme de renforcer les capacités des populations à travers un travail de vulgarisation juridique sur le terrain.

Au Mexique, le centre de recherches **FUNDAR**¹ mène ce travail de formation juridique et d'éducation au droit auprès des communautés autochtones et rurales de la région de la Sierra Norte de Puebla, menacées par plusieurs projets miniers et de fracturation hydraulique visant l'extraction du gaz de schiste. FUNDAR insiste notamment sur le droit à la consultation préalable et accompagne au quotidien les communautés qui le souhaitent dans leurs démarches stratégiques et juridiques de défense de leurs droits face aux activités extractives. Ainsi, à Ixtacamaxtitlan, une concession a été octroyée à l'entreprise minière canadienne Almadens Minerals, violant le droit des communautés à être consultées.

Un groupe d'avocats menés par l'équipe de Fundar et en coordination avec les communautés locales a présenté un recours *d'amparo*² contre le Ministère de l'Economie Mexicain. Ce procès, en cours, a entraîné la suspension des activités de l'entreprise jusqu'au jugement et constitue une forme de protection immédiate des communautés dans l'attente d'une décision judiciaire.

Aux Etats Unis, le **Community Environmental Legal Defense Fund (CELDF)**³ travaille au niveau local pour faire passer des Chartes communautaires (Community Bill of Rights), c'est-à-dire des législations à l'échelle d'un territoire restreint (comme une municipalité par exemple) qui reconnaissent le droit à l'eau pour les communautés humaines et naturelles à l'intérieur de ces limites géographiques. Cette structure fait le pari que la mobilisation directe des communautés peut lutter contre la menace que représente le fracking. Dans un pays où il existe un droit des entreprises à l'eau mais pas de droit humain à l'eau, les textes favorisent le développement de projets extractivistes au détriment du respect des droits les plus

fondamentaux. Ces projets de chartes permettent de donner des outils juridiques pour lutter contre les entreprises extractives. La stratégie de la démocratie participative est cependant menacée par les entreprises qui se voient empêchées de poursuivre leurs projets. Ces dernières portent souvent plainte contre les communautés qui se sont organisées pour mettre en place le moratoire. Il s'agit donc d'une longue lutte visant à réorienter les législations pour que les entreprises ne soient pas les seules favorisées par la loi et qu'elles ne puissent plus s'attaquer à des communautés qui exercent leur droit à l'autodétermination.

Toutes ces initiatives visent à contrer le sentiment d'impuissance et le découragement qui touche parfois les populations affectées. Elles se trouvent en effet parfois dans une posture fataliste compréhensible, causée par le déséquilibre majeur des forces et la complexité du système qu'elles doivent affronter, présenté comme un ordre des choses indépassable.

*Pour beaucoup de celles et ceux qui côtoient depuis longtemps la destruction et la pollution, hommes et femmes dépossédés de leur existence par l'habitude du non choix et l'invariable mépris dont ils sont victimes, l'injustice et l'horreur sont souvent diffuses, omniprésentes et « normales » (...). Mourir d'un cancer à 18 ans ou être intoxiqué au plomb à 9 ans est « normal » dans certains lieux de la planète ; tout comme peut sembler « normale » l'obligation de quitter ses terres du jour au lendemain parce qu'une entreprise ou l'Etat ont conçu pour elles d'autres destins. Dans ces contextes déjà marqués par la violence, par le dénigrement ou par l'indifférence, l'indignation collective est souvent le résultat d'un minutieux travail de (ré) appropriation de sa vie.*⁴



1 <http://fundar.org.mx/>

2 Le jugement d'amparo est l'équivalent mexicain d'un pourvoi en cassation. C'est un moyen de défense procédural qui vise à protéger les droits fondamentaux établis dans la Constitution, ainsi que dans les Traités Internationaux. Il est fondé sur l'idée de la limitation du pouvoir du gouvernement pour protéger les droits fondamentaux des citoyens face à des décisions arbitraires.

3 <http://celdf.org/>

4 Anna Bednik, op.cit. p177

Diffuser l'idée que des résistances victorieuses sont possibles

Il existe pourtant des exemples de batailles victorieuses, au Sud comme au Nord. Ainsi en août 2010 en Inde, suite à des mois d'intenses mobilisations, le gouvernement avait refusé d'accorder une autorisation pour la mine de bauxite de Niyamgiri au groupe Vedanta sur la montagne sacrée des **Dongria Kondh**, peuple autochtone vivant dans l'Etat d'Orissa¹. L'entreprise minière avait alors fait appel mais elle avait été déboutée par la Cour suprême indienne en avril 2013. Celle-ci ordonne alors que soient réalisés des

référendums dans chacun des douze villages des Dongria Kondh concernés par le complexe minier. L'ensemble des villages a voté contre, et ce malgré les intimidations, « invoquant le fait que leurs droits religieux et socio-culturels auraient été compromis par l'exploitation minière ». Cette consultation a constitué le premier référendum environnemental organisé en Inde. Le projet est définitivement annulé en janvier 2014 par le ministère de l'environnement. L'enjeu de ce dénouement est de faire jurisprudence et de rendre effectif le consentement préalable des communautés locales.

¹ Source : Survival International <http://www.survivalfrance.org/peuples/dongria>

La colline sur le territoire des Dongria Kondh est sacrée pour ce peuple



Le projet Frontière de Vie des Sarayaku en Equateur

Depuis plus de 25 ans, le peuple Kichwa de Sarayaku lutte contre l'invasion des compagnies pétrolières sur son territoire traditionnel et résiste aux intimidations et tentations économiques dans un contexte politique difficile. Ce peuple autochtone de 1200 individus vit dans la province de Pastaza en Equateur. Ils associent à des moyens très concrets de lutte (juridiques, médiatiques...) un projet symbolique fort pour interpeller l'Occident. « Sisa nambi, le chemin des fleurs », est une frontière d'arbres à fleurs visible depuis le ciel visant à démarquer leur territoire sur 200 km et englobant ainsi 135 000 hectares de forêt primaire. Les premiers arbres ont été plantés en 2006. Plus de 15 cercles d'arbres à fruit et à fleurs délimitent déjà 20 km de frontières avec 350 arbres¹. Ces cercles sont sacrés et reçoivent les noms des ancêtres du peuple Sarayaku. Le point de résistance n°1 appelé TIAM est à seulement 15km du puit de pétrole de la société italienne AGIP. Entre 20 et 30 ans seront nécessaires pour que les arbres soient suffisamment grands pour dessiner la Frontière de Vie. Ce projet est aussi une façon de rappeler la temporalité de la nature dont les processus ne peuvent pas tous être accélérés. La résistance des Kichwas Sarayaku, qui oppose des fleurs au pétrole, se veut emblématique et porteuse d'espoirs pour tous les autres peuples qui refusent de voir leur milieu être exploité et ruiné par des entreprises multinationales peu soucieuses des cultures qu'elles détruisent.

¹ Pour plus de détails sur ce projet, voir le site de soutien officiel européen : http://www.frontieredevie.net/www/wordpress/?page_id=2

Le 13 juillet 2011, en **France**, le parlement a adopté une loi qui interdit la fracturation hydraulique sur le territoire, entérinant ainsi une victoire symbolique pour tous ceux et celles qui se sont mobilisés massivement en quelques mois contre l'exploitation des gaz de schiste suite à l'octroi des trois permis d'exploration précédemment évoqués. Le 20 décembre 2010 s'était tenue la première réunion d'information publique en France sur les gaz de schiste à Saint Jean du Bruel dans l'Aveyron, en présence de José Bové et de 300 personnes¹. Plusieurs idées émergent à la suite de cette première réunion, comme celle de créer des collectifs dans toutes les zones menacées, de jumeler des communes françaises avec des communes québécoises faisant face aux mêmes projets sur les gaz de schiste et de créer des réseaux de surveillance pour repérer les machines qui se rendent sur le terrain pour commencer à prendre des mesures. Des pyramides téléphoniques sont mises en place et une pétition est lancée « Gaz de schiste, non merci ! » qui demande au gouvernement d'instaurer un moratoire sur les prospections et les permis déjà délivrés.

¹ Source : Marine Jobert et François Veillerette, Gaz de schiste. De la catastrophe écologique au mirage économique, éd. Babel, 2013, p20. (première édition : Le Vrai Scandale des gaz de schiste, Les Liens qui Libèrent, 2011.)

L'impression est massivement partagée que les pouvoirs publics ont caché un projet majeur pour satisfaire des intérêts privés et escamoter un débat public. Pour beaucoup de citoyens, ce projet leur avait été imposé, sans les consulter sur leurs besoins ni sur leurs souhaits, ce qui a permis de réunir autant de personnes aux intérêts disparates et de milieux très divers autour d'une même cause en si peu de temps. En janvier 2011, la mobilisation devient massive, avec la rédaction de vœux demandant un moratoire et d'arrêtés anti forage par des dizaines de communes. Les conseils généraux de 13 départements concernés prennent également position contre . La région Picardie décide à l'unanimité « de s'opposer par tous les moyens à l'exploitation des gaz/pétrole de schiste sur le territoire picard. » L'ampleur de la mobilisation s'est également traduite par la centaine de réunions publiques d'informations sur les gaz de schiste qui sont organisées par des collectifs locaux, mais aussi par la création d'une coordination nationale de ces collectifs et des manifestations massives dans des zones rurales peu peuplées et accessibles, allant jusqu'à 15 000 personnes qui défilèrent en Ardèche.

L'impression est massivement partagée que les pouvoirs publics ont caché un projet majeur pour satisfaire des intérêts privés et escamoter un débat public.



Dans cette mobilisation d'urgence, l'expérience du Canada et des Etats Unis a eu une place fondamentale. Le visionnage et la diffusion massive du documentaire Gasland de Josh Fox tourné en 2008 aux Etats Unis a permis de répandre les préoccupations département par département à une vitesse incroyable et de faire monter la colère, en montrant la pollution de l'eau, de l'air, la destruction des paysages, la culture du secret des industriels, la démission des pouvoirs publics et l'impuissance de la population dans un impossible retour en arrière. L'ampleur de cette mobilisation a déconcerté les politiques et a abouti à l'adoption de la loi interdisant la fracturation hydraulique en un temps record. Cependant, malgré cette loi, la bataille continue du côté des industriels pour façonner les esprits et amener à l'acceptabilité sociale de l'exploitation des gaz de schiste en France et ailleurs. Elle est visible dans la parution très régulière de tribunes appelant à la raison, raison qui consisterait à ne pas refuser de profiter de cette manne, et en cherchant à rassurer la population sur des techniques vantées comme fiables. La vigilance doit donc être constante.

Pour autant, se contenter de résister aux projets extractifs qui nous concernent n'est pas suffisant. Dans la lutte contre les gaz de schiste en France, le slogan « Ni ici ni ailleurs » a vite émergé, et a montré qu'au-delà d'une mobilisation de riverains pour des luttes locales, le refus des gaz de schiste devait être global et qu'aucun territoire ne devait être sacrifié pour un autre. C'est pourquoi si les victoires contre les projets extractivistes peuvent parfois passer par le droit et les procédures juridiques, la résistance à l'extractivisme et son système, elle, est foncière-



ment politique. Il s'agit d'une lutte pour passer à une société post extractive, une société sans prédation des ressources naturelles.

C'est pourquoi la « victoire » contre les gaz de schiste en France est très nuancée. La loi de 2011 ne pose pas les bonnes questions. Elle interdit une technique et non l'exploitation en soi. A aucun moment n'a été remise en question l'utilité et le bien-fondé de l'ambition d'exploiter les gaz de schiste sur le territoire français. Cette ambition n'a été que reportée jusqu'à ce qu'une technique plus « appropriée » que la fracturation hydraulique soit mise au point, comme l'a laissé entendre François Hollande¹. Cette loi n'est donc pas une loi anti-extractive.

La loi de 2011 [interdisant la fracturation hydraulique pour l'exploitation des gaz de schiste] a été une réponse technique à un problème politique et philosophique.

Marine Jobert et François Veillerette.

Gaz de schiste, de la catastrophe écologique au mirage énergétique

¹ « Je laisse les entreprises et les chercheurs travailler. Et je prendrai mes responsabilités si une technique alternative à la fracturation hydraulique apparaît. » Conférence de presse du 13 novembre 2012, cité par Marine Jobert et François Veillerette, op. cit, p14.

Le mirage de la RSE

Au-delà du problème technique qui nous rend incapables d'extraire des ressources naturelles sans impacts destructeurs, il y a la question de la volonté, à la fois des industriels et des politiques. En effet, les entreprises rechignent déjà à limiter leurs impacts sociaux et environnementaux dès que leur marge de profit s'en voit quelque peu diminuée. Le coût financier de la plupart des pratiques plus respectueuses des droits humains et de l'environnement les rendent inapplicables aux yeux des entreprises qui visent à minimiser les coûts et à maximiser les profits. C'est pourquoi la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) tient davantage d'une vitrine que d'une avancée réelle. En effet, plutôt que de contraindre les entreprises à respecter des législations et des critères, elle leur permet de se charger elles-mêmes de la création de ces normes, en dehors de tout cadre contraignant, sur la base du volontariat. Elles peuvent ainsi mettre en avant leurs efforts en matière de respect des droits humains et/ou de l'environnement et valoriser leur image, sans faire l'objet d'un contrôle effectif de la part d'une quelconque autorité externe. Ce mécanisme pose problème car il repose sur le principe de court-circuiter le pouvoir législatif et permet aux entreprises de bâtir leur propre cadre, orienté vers les normes qui les arrangent, sans aucune contrainte. Elles sont ainsi à la fois juges et parti et dispose d'un outil de communication très efficace qui permet d'occulter les pratiques moins honorables.

2 - PASSER À UNE SOCIÉTÉ POST EXTRACTIVISTE : REMETTRE EN QUESTION NOS MODES DE VIE ET S'INSPIRER DES PHILOSOPHIES DES PEUPLES AUTOCHTONES

Le cœur du problème extractif est bien philosophique et politique. Ceux qui défendent ce système insistent sur le fait qu'il n'y a pas d'alternatives, et que les opposants aux projets extractivistes sont des obscurantistes, des naïfs irresponsables ou des égoïstes opposés au développement. Pourtant, l'extractivisme n'est pas nécessaire, ni même justifiable, car nous avons vu qu'il n'apportait pas le développement. Il est tout à fait possible (et même souhaitable) de construire une société post extractiviste si nous remettons en question nos modes de vie et nos systèmes économiques néfastes pour l'environnement et une grande partie de la population mondiale. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'extraction des ressources naturelles pour répondre à nos besoins fondamentaux mais de stopper l'extraction néfaste et intensive qui ne correspond pas à ces besoins mais à une fuite en avant irrationnelle.

Agir contre l'idée reçue que l'extractivisme est nécessaire

Cinq milliards de personnes acceptent sans se poser de questions leur condition humaine comme un état de dépendance à l'égard des biens et des services.

Ivan Illitch 1988¹

Dénoncer les impacts dévastateurs de l'extractivisme est une chose, dénoncer l'extraction de ressources visant à produire des biens que nous consommons couramment en est une autre. Car en effet, dans nos pays dits développés, qui ne profite pas de ces activités, qui ne consomme pas les biens qui en résultent ? C'est l'idée que les défenseurs du modèle extractiviste sont parvenus à répandre massivement : il n'y aurait pas d'alternative à l'extraction immodérée de matières premières, car elle répond à nos besoins de sociétés modernes.

¹ Cité par Anna Bednik, op.cit, 2016, p143

Vancouver Break Free, 14 mai 2016 ;
Zack Embree





Mais de quels besoins parle-t-on en réalité ? La question des besoins est au centre de la remise en question du modèle extractiviste. Quels besoins cherche-t-on en effet à satisfaire avec cette quantité toujours plus importante de matières premières ?

Il ne s'agit pas de revenir à une vie sans confort mais « un simple examen critique devrait permettre à chacun de faire un premier tri parmi les objets et les services du quotidien entre ce qui peut sembler indispensable (l'électricité pour les hôpitaux) et les gadgets dont la seule utilité est de faire gagner de l'argent à ceux qui les fabriquent et les commercialisent (chaussettes antitranspirantes aux nanoparticules d'argent ?), entre ce qui doit être remplacé et peut encore servir, entre ce qui accroît notre autonomie et ce qui la détruit. » La société de consommation dans laquelle nous vivons doit écouler les objets et services qu'elle produit en trop grand nombre. Il s'agit donc de créer des besoins qui n'ont plus rien à voir avec le sens originel du mot « besoin ».

La première étape vers une société post-extractive consisterait à s'interroger sur notre recours à telle technologie, à telle matière première, se demander s'il serait possible de s'en passer et à qui profite ces choix faits par les acteurs du système économique et qui nous sont imposés. « La prédation n'est pas l'unique choix qui s'offre à nous. Il serait possible de réduire drastiquement nos besoins en matières premières nouvellement extraites : en allongeant la durée de vie des produits, en réparant et en réutilisant du vieux plutôt

qu'en produisant du neuf, en concevant des produits réellement recyclables, en relocalisant les productions et, avant tout, en soumettant à l'examen critique l'ensemble de nos « besoins » et les manières de les satisfaire (...). Beaucoup de choses seraient techniquement possibles, si on changeait d'objectifs et d'imaginaire. » écrit Anna Bednik dans son ouvrage sur l'extractivisme¹.

L'économie circulaire et la lutte contre l'obsolescence programmée sont en effet deux pistes concrètes et constructives qui méritent d'être explorées. Elles viennent en outre opposer aux arguments des défenseurs de l'extractivisme la même idée de la création d'emplois. C'est un projet de société positif qui propose une véritable alternative en réduisant considérablement la consommation de ressources et la production de déchets tout en répondant à la question des besoins, car il ne suppose pas nécessairement de nous priver des biens de consommation auxquels nous sommes habitués.

Cependant, l'absence de remise en question de nos modes de vie et de consommation nous permet d'accepter comme une fatalité un système dont nous avons pourtant souvent conscience qu'il est néfaste, comme si nous n'avions pas le choix. L'idée qu'il n'y a pas d'alternative à l'extractivisme a colonisé les esprits. Il s'agit d'une sorte d'aveuglement volontaire qui refuse de considérer le caractère construit (et donc réfutable) de l'idée de « développement », de « croissance », etc.

¹ Anna Bednik, *ibid*, p159-160

Oui l'extractivisme est nécessaire au type de société qui est la nôtre. Mais il n'est pas nécessaire en soi, tout comme cette société n'est pas la seule possible ni même la plus souhaitable. Il est aisé d'accepter les ravages de l'extractivisme quand nous n'en payons pas le prix et semblons n'en tirer que des avantages. Mais les zones de sacrifice sont là pour nous rappeler que demain nous pourrions passer de populations bénéficiaires à populations directement impactées. Réduire notre consommation, repenser nos besoins, nous interroger sur nos modes de vie sont autant de premiers pas qui constituent le pilier de l'action que nous pouvons mener à l'échelle individuelle pour lutter contre l'extractivisme.

L'absence de remise en question de nos modes de vie et de consommation nous permet d'accepter comme une fatalité un système dont nous avons pourtant souvent conscience qu'il est néfaste, comme si nous n'avions pas le choix.

Au-delà d'une démarche individuelle sans laquelle ne peut se faire le changement de modèle, le passage à une société post extractive doit passer par des mesures globales fortes. La mise en place d'un **moratoire international** est l'une des propositions majeures à prendre en compte de toute urgence. Les scientifiques McGlade et Ekins, qui ont démontré que

80% des fossiles devaient rester dans le sol pour ne pas dépasser les 2°C de réchauffement climatique¹, proposent que toutes les réserves d'hydrocarbures non conventionnels (pétrole et gaz des grandes profondeurs océaniques, pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux, hydrocarbures des régions arctiques, etc.) soient classées comme « non brûlables », ce qui revient à mettre en place un moratoire sur toute nouvelle exploration et mise en exploitation de ce type d'énergie. Cela constituerait une première étape vers une transition énergétique qui sortirait des énergies fossiles et permettrait de faire reculer l'extractivisme.

Afin de se faire entendre sur la nécessité de freiner drastiquement l'exploitation des énergies fossiles, la société civile mondiale s'est mobilisée en 2016 autour de la série d'actions baptisées « break free » (Libérons nous des énergies fossiles). Ces mobilisations massives cherchent à faire appliquer cette idée de moratoire, une proposition qui est concrète et qui doit se décliner sur le terrain. Le moratoire international sur les énergies fossiles constitue une étape claire et pose des objectifs précis, atteignables, sur lesquels le plus grand nombre peut se mobiliser. Il a également l'avantage de ramener les enjeux dans le présent, plutôt que de fixer des objectifs pour dans dix ou vingt ans².

¹ Christophe McGlade et Paul Ekins, « The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C », *Nature*, n°517, 8 janvier 2015, p187-190

² Maximes Combes, *Sortons de l'âge des fossiles*, p27

FFOS-Y-FRAN, Pays de Galles, Royaume Uni. Le 3 mai 2016, des activistes ont empêché une mine à ciel ouvert de fonctionner pendant une journée. Les organisateurs ont porté le message qu'il était temps d'une transition juste et de stopper les projets sur les énergies fossiles qui rendent notre planète invivable.



Le mouvement Break Free 2016

Aucun des acteurs mondiaux ne veut assumer la responsabilité de l'action climatique, et cette situation ne peut plus durer. Nous démontrerons que l'industrie fossile est arrivée à court de nouvelles régions à exploiter ou à polluer et nous ferons savoir avec éclat que les peuples s'unissent contre elle pour préserver l'avenir commun de l'humanité. Mouvement Break Free 2016

Le mouvement Break free from fossil fuels (« Libérons nous des énergies fossiles ») 2016 a mobilisé plus de 30 000 personnes sur tous les continents du 3 au 15 mai autour d'actions coordonnées pour réclamer une réduction significative de l'exploitation des énergies fossiles autour de sites emblématiques telles que des centrales à charbon en Turquie et aux Philippines, des mines en Allemagne et en Australie, de la fracturation hydraulique au Brésil ou des puits de pétrole au Nigéria¹. Toutes ces actions avaient pour but d'exiger que les combustibles fossiles soient laissés sous terre et d'affirmer que l'heure est venue d'agir. Le mouvement se veut une réponse pacifique à la crise mondiale actuelle et cherche à accélérer la transition vers les énergies renouvelables face à l'attentisme des gouvernements. **L'initiative « Libérons-nous des énergies fossiles » n'est pas basée sur une personne ou une organisation particulière, mais sur un processus de mobilisation collective massive, coordonnée au niveau mondial pour donner à voir la vague mondiale de résistance aux énergies fossiles.**

La campagne s'est achevée en Allemagne par une action de désobéissance civile et de blocage regroupant plus de 3500 personnes nommée « Ende Gelände » : « Jusqu'ici, pas plus loin » dans les mines de lignite de la Lusace. Elle clôt une série d'actions très diversifiées et coordonnées menées dans 12 pays. Le mouvement a débuté le 3 mai au sud du Pays de Galles, où 300 personnes ont mis à l'arrêt la plus grande mine de charbon à ciel ouvert du Royaume-Uni, à Ffos-y-fran. La majorité des participants à cet événement, la plus vaste action de masse dans une mine de charbon britannique de l'histoire, n'avait jamais pris part à une action climatique. Aux Philippines, quelque 10 000 personnes ont défilé dans les rues de Batangas pour protester contre un projet de centrale à charbon de 600 MW et exiger l'annulation de 27 autres projets similaires dans le pays. Aux Etats Unis, dans le Colorado, des centaines de personnes ont perturbé la vente aux enchères de terrains publics destinés à l'extraction de combustibles fossiles. Sept d'entre elles ont organisé un sit-in bloquant l'accès à la salle où se tenait la vente. Plus de 2 000 manifestants ont dénoncé la pollution engendrée par les raffineries du Nord-Ouest Pacifique et ont bloqué des trains transportant du pétrole pendant trois jours complets, ce qui a conduit à au moins 52 arrestations. En Nouvelle Zélande, pendant plusieurs jours consécutifs, des dizaines de personnes ont bloqué les agences de Christchurch, Wellington, Auckland et Dunedin de la banque ANZ, en exhortant cette dernière à désinvestir des combustibles fossiles. Au Canada, plus de 800 personnes sont passées à l'action pour encercler le terminal pétrolier de Kinder Morgan sur le territoire des Salish de la côte. Sur la terre ferme, des activistes ont fixé des messages aux grilles de l'infrastructure, organisé un sit-in et réalisé une peinture murale géante. Sur l'eau, une véritable armada de kayaks s'est abattue sur le terminal pétrolier associé au pipeline. En Équateur, le groupe Yasunidos a occupé le terrain de près de 500 hectares destiné à la construction d'une raffinerie de pétrole baptisée Refinería del Pacífico, où l'Équateur compte traiter le pétrole provenant du parc national de Yasuni. Yasunidos a planté un arbre dans la zone. En Turquie, des chefs de file de populations locales ont pris la tête d'une marche au cours de laquelle 2 000 personnes ont rejoint un site de stockage de résidus de charbon à Aliğa et les activistes ont formé une chaîne humaine formant le mot « Dur » (« Stop » en turc).

Jusqu'ici les ONG écologistes se contentaient de suivre les COP chaque année, mais il y a eu 21 COP et les émissions de gaz à effet de serre n'ont cessé d'augmenter. Aujourd'hui, il faut passer à l'action et geler les sites de production comme nous le faisons. Tant que les Etats n'agiront pas, nous le ferons à leur place.
Nicolas Haeringer, 350.org

¹ Source : <https://fr.breakfree2016.org/>

Break Free 2016, Action Ende Gelände « Laissez le dans le sol », Allemagne



© Ende Gelände/ 350.org

Rompre avec l'extractivisme : écouter les peuples autochtones et s'allier avec eux dans cette lutte universelle

Les modes de vie traditionnels des peuples autochtones font dépendre directement leur survie et leur bien être de leur environnement, et c'est pourquoi l'extractivisme et ses impacts dévastateurs sur les écosystèmes les affectent particulièrement. Par ailleurs, ils sont également particulièrement touchés du fait de leurs lieux de vie, souvent très pourvus en ressources naturelles et de leur position marginale dans les sociétés, qui permet de bafouer leurs droits plus facilement. 50% de l'or du monde provient ainsi de territoires autochtones¹. De même, la crise climatique les affectent considérablement, tout comme de nombreuses populations rurales, elles aussi particulièrement vulnérables. Les phénomènes climatiques violents sont en recrudescence, la désertification s'accroît, de plus en plus de terres arables sont perdues et il est de plus en plus difficile de prévoir le temps et les

¹ Source : Red Amazónica de Información SocioAmbienta Georreferenciada (Raisg), Amazonia bajo presión, Sao Paulo, Instituto Socioambiental, 2012 (voir lien donné p269, note27)

saisons, ce qui remet en cause la stabilité des écosystèmes et des agricultures. Les activités de subsistance, les pratiques culturelles en lien avec l'environnement ou encore l'accès aux plantes médicinales traditionnelles sont donc fortement menacées.

Pour autant, les peuples autochtones ne peuvent être perçus que comme les victimes par excellence d'un système auquel ils ne participent pas ou peu. Ce refus de la victimisation fonde l'action des Pacific Climate Warriors, un groupe de militants de peuples autochtones issus des îles du Pacifique, qui lutte contre les énergies fossiles pour endiguer la crise climatique dont ils observent les effets dévastateurs aux premières loges. Les **Pacific Climate Warriors** se sont formés suite à la Conférence de Copenhague en 2009, où il a été beaucoup question des "petits Etats insulaires du Pacifique" comme des victimes par excellence du changement climatique. Les populations de ces territoires étaient en colère de se voir refuser la parole sur leur propre situation. Leur slogan a découlé de cette révolte : « Nous ne coulons pas, nous nous battons ! »



Notre bataille contre le changement climatique est une bataille pour les droits humains : le droit de se nourrir, d'avoir accès à l'eau, le droit de pouvoir vivre sur sa terre natale.

Pacific Climate Warriors

Le 17 octobre 2014, 30 Pacific Climate Warriors représentant 12 nations des îles du Pacifique ont pagayé dans le port de Newcastle en Australie – le plus grand port de charbon du monde- dans des canoës traditionnels pour empêcher les bateaux de charbon de passer dans le canal. Cette action visait à mettre en lumière les impacts dévastateurs que l'industrie fossile a sur leurs îles et le refus du fatalisme des habitants des îles du Pacifique, qui ont insisté sur le fait qu'ils n'étaient pas que des victimes du changement climatique. « Nous sommes aussi la résilience, le courage et l'espoir partagé, face au changement climatique ! (...) Nous sommes un peuple qui luttera pour laisser les énergies fossiles dans le sol, et pour maintenir notre île au-dessus de la mer. »

Plutôt que de les voir seulement comme des victimes, il serait donc plus pertinent de valoriser enfin les connaissances et l'extraordinaire capacité de résilience des peuples autochtones. Etats, scientifiques et universitaires ainsi que la société civile en général doivent repenser le rôle que les peuples autochtones peuvent légitimement jouer dans la recherche de solutions sur le climat. Cela consisterait par exemple à leur donner une pleine place dans le processus international de lutte contre le changement climatique.

Car la vulnérabilité des peuples autochtones nous indique la nôtre à venir. Il ne s'agit donc ni de les mettre sur un piédestal, ni de les ignorer en tant qu'altérité radicalement différente mais de s'allier à eux en tant que précurseurs pour lutter contre l'extractivisme. Les mouvements de résistances autochtones convergent de plus en plus et tendent à ral-

lier à eux tous les citoyens et citoyennes touchés par la sauvegarde des biens communs. Les jeunes activistes d'Idle no More au Canada refusent d'être réduits en tant que peuples autochtones à leurs modes de vie, ils se revendiquent comme des acteurs à part entière qui veulent faire entendre leur voix. La logique des zones sacrifiées est universelle, la résistance contre elle aussi. Par ailleurs, cette remise en question doit passer par un nouveau rapport à la nature et les peuples autochtones peuvent nous inspirer dans cette voie.

Dans la plupart des cosmovisions autochtones, le monde est vécu comme la somme d'une multitude de parties complémentaires qui sont indispensables les unes aux autres. L'obtention des fruits de la nature doit être compensée par des rétributions afin de maintenir l'équilibre. Les liens de réciprocité, de complémentarité et d'interdépendances entre les humains et la nature fondent le profond respect de ces peuples pour la nature et son équilibre. C'est pourquoi tant de peuples autochtones s'opposent à l'extractivisme, basé sur la conception occidentale de la nature comme un réservoir de ressources où l'on se sert sans compter. Dans cette conception, la nature a de la valeur uniquement en fonction de son utilité pour les êtres humains. Au contraire, dans les cosmovisions des peuples autochtones la nature a une valeur intrinsèque qu'il ne nous appartient pas de définir. La notion d'équilibre est fondamentale dans cet univers complexe où tout est entremêlé, et la vie humaine ne doit pas mettre en péril cet équilibre, notamment en développant un sentiment de toute puissance qui s'accompagne de comportements destructeurs.



La communauté du village de Tavolo en Papouasie Nouvelle Guinée. 13 décembre 2012

Les visions autochtones dans leur diversité et leur richesse sont donc dans le contexte actuel des outils de lutte. Il appelle à abandonner nos visions du progrès et du développement, qui fragmentent la nature en ressources à exploiter et commercialiser et fondent la qualité de vie sur les marchés financiers et la croissance. « L'enjeu est d'abandonner l'arrogance anthropocentrique, dans laquelle l'être humain décide de ce qui a de la valeur. »¹

Quel sera notre avenir si nous laissons les grandes multinationales nous le voler et traiter la nature comme une marchandise ?

Julius Caesar Daguitan, Conférence « La vision des peuples autochtones pour faire face au changement climatique », 2 décembre 2015, COP21

¹ Eduardo Gudynas, « La Pachamama des Andes : plus qu'une conception de la nature », RDL n°4, mars-avril 2012

De manière générale, le changement climatique reste encore approprié par les institutions occidentales. Les négociations internationales prennent principalement en compte la production de gaz à effet de serre, sans remettre en question les causes de cette crise, à savoir le modèle de développement de la société occidentale suivi par les pays du monde entier. Penser le changement climatique doit aussi consister à penser les systèmes de gestion des ressources en particulier des biens communs du Vivant ainsi que les droits humains qui en découlent (droit à l'eau, droit à un environnement sain, etc.) comme des priorités. Un changement global est nécessaire pour s'attaquer aux causes du changement climatique et pas seulement à ses effets.

Concepts andins de Pachamama et de Buen Vivir



© Fondation Danielle Mitterrand

La Pachamama est une conception de la nature issue des cultures andines, principalement Aymara, Quechua et Kichwa. Elle s'apparente à l'idée de Terre Mère mais ne s'identifie pas tout à fait avec elle. En langue Aymara, Pacha désigne le cosmos, l'ordre de l'univers. La Pachamama désigne ainsi l'environnement dans lequel est inséré la communauté, qui désigne non seulement les personnes, mais aussi les êtres vivants non humains, tels que les animaux, les plantes mais aussi des éléments non vivants, en particulier les monts et les montagnes, ou encore les esprits des défunts présents sur le territoire. Ces communautés se confondent donc avec leur territoire, qui fonde leur identité. La Pachamama fait ainsi référence à la manière de se penser comme faisant intégralement partie d'un tout social, écologique et territorial.

Le concept de Buen Vivir, lui aussi issu des cultures précolombiennes, correspond quant à lui à la façon de vivre en harmonie avec cet environnement complexe décrit par le concept de Pachamama. Une façon de vivre qui respecte l'équilibre de la nature et des êtres qui la composent, qu'ils soient visibles ou invisibles, qui respecte le principe de réciprocité et de gestion équilibrée des ressources.



Danielle Mitterrand et Benki Ashaninka au Brésil en 2007

Les peuples autochtones sont parmi les premiers à alerter sur le risque de transformer la lutte contre le changement climatique en une énième récupération par le système marchand, directement responsable de cette crise. Pour ces peuples, la racine du changement climatique se situe dans la vision de la nature comme un bien commercialisable et ils dénoncent de ce fait une financiarisation des solutions, comme le REDD+¹ et la création des marchés carbone².

1 Le REDD (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts) est une initiative internationale lancée en 2008 et coordonnée par l'ONU. Elle vise à lutter contre le changement climatique en protégeant les forêts, notamment en incitant les Etats dotés de surfaces boisées à les protéger en échange d'une rémunération. Le mécanisme confère ainsi une valeur marchande au carbone stocké dans les forêts sur pied. Les forêts sont ainsi perçues comme à protéger principalement parce qu'elles empêchent une certaine quantité de gaz à effet de serre d'être rejetée dans l'atmosphère.

2 « Le marché du carbone est un mécanisme qui permet d'échanger des droits d'émission de CO2 de la même manière que des titres financiers. Il a été mis en place en 2005 par le protocole de Kyoto, pour inciter les pays

La solution consisterait bien davantage à remettre en question la vision de la nature comme « un simple espace vert statique et immuable » (Félix Santi, leader Kichwa d'Equateur durant la COP21 à Paris en décembre 2015), réservoir de ressources qui n'attendent qu'à être exploitées par l'homme et la marchandisation qui en découle.

à réduire leurs émissions de CO2 et à investir dans des technologies plus propres afin de lutter contre le réchauffement climatique. » Des quotas d'émission sont fixés pour chaque pays et ceux qui n'ont pas utilisé toutes leurs émissions peuvent vendre leur excédent aux pays qui dépassent leurs quotas. Chaque unité de droit d'émission de GES correspond à l'émission d'une tonne de dioxyde de carbone (CO2). Ainsi, quand une entreprise achète une unité de droit d'émission de GES, elle achète le droit de polluer une tonne de CO2. Un des problèmes majeurs de ce système est que les titres de droit d'émissions (que l'on pourrait qualifier plus simplement de « permis de polluer ») ne sont pas vendus assez chers, ce qui incite à en acheter beaucoup pour pouvoir polluer en toute légalité.

Il s'agirait de reconnaître la valeur en soi de la nature, comme bien commun non marchandisable, valeur dont découleraient des droits qui sont complémentaires à ceux des droits humains. Ces droits garantirait à un fleuve de couler sans être dévié de son lit, à une forêt de pousser librement et de s'autoréguler, etc. En exigeant de respecter leurs territoires et les sites sacrés, en tant qu'entités vivantes et entières, les peuples autochtones nous ouvrent à d'autres types de droits qui découlent d'un équilibre naturel comme mesure de toute chose. « Nos enfants ont besoin d'une planète en bonne santé avec de l'air, de l'eau et de la nourriture purs issus de sols sains. Ils ne peuvent pas manger de l'argent, respirer ou boire de l'argent. Sans eau, il n'y a pas de vie. »

Si les peuples autochtones constituent une inspiration si forte dans cette voie, c'est qu'ils posent des questions essentielles que nous avons enfouies depuis longtemps : quelle vie voulons nous ? Qu'est ce qui constitue la vraie richesse ?

S'inspirer des peuples autochtones pour passer à une société post extractiviste et à un mode de gestion non prédateur des ressources naturelles, s'allier à eux dans la lutte universelle contre la destruction de nos terri-

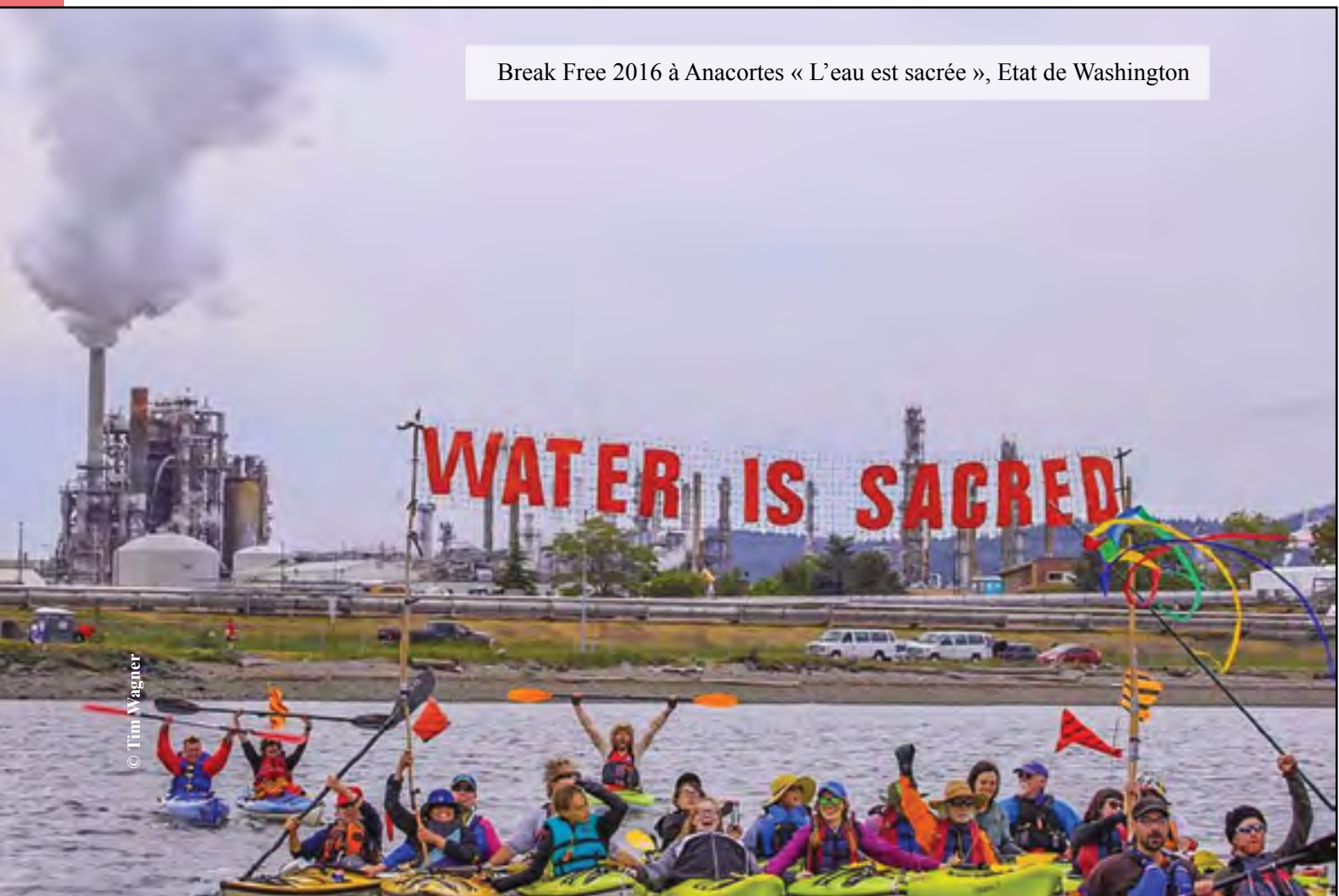
toires et des biens communs constituent une voie possible pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Il s'agit d'abandonner progressivement mais rapidement nos systèmes basés sur une addiction à l'énergie et à la consommation pour des sociétés structurellement différentes, respectueuses des droits humains et des écosystèmes. Si les peuples autochtones constituent une inspiration si forte dans cette voie, c'est qu'ils posent des questions essentielles que nous avons enfouies depuis longtemps : quelle vie voulons nous ? Qu'est ce qui constitue la vraie richesse ? Quelles sont les valeurs fondamentales qui ne sont pas négociables ? Répondre à ces questions, c'est aussi poser des limites au système extractiviste.

Si vous ouvrez le feu sur nous, nous n'allons pas vous regarder tuer notre famille les bras croisés. Donc ici, nous nous entretuerons. Et je vous dis ceci : je défends la vie de ma famille, la santé de mon peuple, notre Terre-Mère, mais vous, pour quelle raison allez-vous mourir ?

Réponse d'un dirigeant Achuar au capitaine de police lui annonçant avoir reçu l'ordre d'ouvrir le feu lors du blocage des installations de l'entreprise pétrolière argentine Plus petrol, dans la région de Loreto – rio Corrientes, Pérou, 2006¹

¹ Cité dans l'ouvrage d'Anna Bednik précédemment mentionné, p 161.

Break Free 2016 à Anacortes « L'eau est sacrée », Etat de Washington



Conclusion

Ne pas remettre en question le modèle extractif et ses corollaires (productivisme, consumérisme, toute puissance des multinationales et collusion des intérêts financiers et économiques avec l'Etat qui ne sert plus l'intérêt général), contribue à l'extension des zones de sacrifice et à l'aggravation de la crise climatique. Les peuples autochtones, qui nous invitent à changer de paradigme en cessant les activités de prédation des ressources naturelles, montrent la voie d'une société post-extractive et nous appellent à nous poser les bonnes questions sur le monde dans lequel nous souhaitons vivre, avec quelles valeurs et quelles richesses. Pour que le monde demeure « habitable et habité¹ », les ressources fossiles doivent rester sous terre, l'extraction de gaz et huiles de schistes et l'exploitation des sables bitumineux doivent être bannis.

La volonté des peuples à mener cette transition est primordiale. Eduquer, sensibiliser, faire prendre conscience des impacts du modèle de prédation des ressources naturelles actuel sont autant d'actions nécessaires pour amener à la résistance massive à ces projets destructeurs. Cependant, cette résistance ne peut pas non plus se faire tant que les peuples sont systématiquement mis à l'écart des décisions et enjeux sur l'énergie et les ressources naturelles. Le droit à l'autodétermination doit être garanti par les Etats, dont le rôle est de défendre les droits humains et l'intérêt général face à des acteurs économiques dont les

intérêts entrent en conflit avec ces droits et principes. Ainsi, les droits humains devraient être présents dans l'évaluation de tout projet.

Les entreprises extractives ne pouvant –ni ne voulant– adopter ce point de vue, obstacle majeur à leur profits, les Etats doivent restreindre leurs prérogatives et pouvoirs, en mettant en place des législations contraignantes et efficaces qui protègent les populations des violations des droits et de toute impunité. La défense de son territoire et de l'avenir de sa famille ne doivent plus être perçus comme des crimes ni traités comme tels par les autorités. Les droits des peuples doivent prévaloir sur les droits des investisseurs et des multinationales, les droits de ceux qui habitent les territoires doivent peser davantage que de ceux qui les exploitent.

Encore une fois, les peuples autochtones peuvent nous inspirer, en défendant traditionnellement les ressources comme relevant d'un bien commun dont la gestion relève du groupe entier, en exigeant le droit à l'autodétermination, à la consultation, au consentement, et en refusant la marchandisation du vivant et de l'environnement. Sortir de l'extractivisme requiert un changement de système de pensée que chacun de nous peut entamer, en s'interrogeant sur le rôle qu'il joue dans ce système et en se réappropriant son mode de vie.

¹ Anna Bednik, p171.



© Gaia Foundation

Bibliographie sélective

Les Amis de la Terre, Rapport “Tar Sands: Europe’s Complicity in Canada’s Climate Crimes”, 3 décembre 2015. Disponible ici : <http://www.foeeurope.org/tar-sands-europe-complicity-canada-climate-crime-011215>

Les Amis de la Terre, Rapport « Impacts sociaux et environnementaux de la mine de nickel et de cobalt de Weda Bay en Indonésie », juin 2013

Les Amis de la Terre, « Rapport spécial sur les pollutions de Total en Egiland (Nigéria) », octobre 2014, disponible ici : http://www.amisdelaterre.org/IMG/pdf/rapport_special_-_impact_de_total_en_egiland_-_fr.pdf

Bednik Anna, Extractivisme. Exploitation industrielle de la nature : logiques, conséquences, résistances. Ed. Le Passager clandestin, 2016, p168.

CCFD Terre Solidaire, Rapport « Régulation des multinationales. Muanda : la justice au rabais. Etude de cas en RDC, L’impunité de l’entreprise PERENCO et la responsabilité des États face aux impacts sociaux, environnementaux et fiscaux de l’exploitation pétrolière », novembre 2013, 72p. Disponible ici : http://ccfd-terre-solidaire.org/IMG/pdf/petrole_muanda_201113.pdf

Combes Maxime, Sortons de l’âge des fossiles ! Manifeste pour la transition, de Maxime Combes. Edition du Seuil, 2015, p22

Eau, planète et peuples, Synthèse des propositions. Rencontres Eau, planète et peuples COP21 Paris 2015.

Global Witness, Rapport année 2015 “On dangerous ground”, juin 2016. <https://www.globalwitness.org/en/gb/reports/dangerous-ground/>

Gudynas Eduardo, « La Pachamama des Andes : plus qu’une conception de la nature », RDL n°4, mars-avril 2012.

Jobert Marine et Veillerette François, Gaz de schiste. De la catastrophe écologique au mirage économique, éd. Babel, 2013, p20. (première édition : Le Vrai Scandale des gaz de schiste, Les Liens qui Libèrent, 2011.)

Observatoire des multinationales, Simon Guoin, « À Salsigne, un siècle d’extraction d’or, 10 000 ans de pollution ? », 26 janvier 2015, <http://multinationales.org/A-Salsigne-un-siecle-d-extraction>

Observatoire des multinationales. Rachel Knaebel, « En Allemagne, des villages entiers rasés pour laisser place à de gigantesques mines de charbon », 27 mai 2015, <http://multinationales.org/En-Allemagne-des-villages-entiers-rases-pour-laisser-place-a-de-gigantesques>

Observatoire des multinationales, Gabriel Labrador, « Le Salvador devra-t-il verser 301 millions de dollars pour avoir préféré une eau propre à l’or ? », 20 avril 2015, <http://multinationales.org/Le-Salvador-devra-t-il-verser-301-millions-de-dollars-pour-avoir-prefere-une>

Observatoire des multinationales, Olivier Petitjean, « Injustice sans frontière ? Chevron contre l’Equateur » 21 mai 2015, <http://multinationales.org/Injustice-sans-frontieres-Chevron-contre-l-Equateur>

Observatoire des multinationales, Edward Struzik, « De l’Alberta à l’Arctique, le lourd tribut environnemental des sables bitumineux », 18 juin 2015. <http://multinationales.org/De-l-Alberta-a-l-Arctique-le-lourd-tribut-environnemental-des-sables-bitumineux>

Christophe McGlade et Paul Ekins, « The geographical distribution of fossil fuels unused when limiting global warming to 2°C », Nature, n°517, 8 janvier 2015, p187-190.

Bibliographie sélective

« Peuples autochtones et industries extractives. Mettre en œuvre le consentement, libre, préalable, informé ». Sous la direction de Cathal Doyle et Jill Cariño, l'Harmattan, Collection Questions Autochtones du GITPA, septembre 2014

Rapport "Oil Sands Fever. The Environmental Implications of Canada's Oil Sands Rush", Dan Woynillowicz, Chris Severson-Baker et Marlo Reynolds, The Pembina Institute, 2005. Disponible ici : <http://www.pembina.org/reports/OilSands72.pdf>

Requête formelle au Tribunal Permanent des Peuples « Pour instaurer au Canada une session du Tribunal permanent des peuples sur l'industrie minière canadienne », Comité de coordination Session canadienne, Avril 2014, disponible ici : <http://www.tppcanada.org/wp-content/uploads/Requ%C3%AAtte-TPP-Canada-Avril-2014.pdf>

Allemagne, Break Free, action Ende Gelände, le 14 mai 2016



© Tim Wagner

La Fondation France Libertés



La sauvegarde de l'humanité implique un changement de modèle, une rupture radicale dans les pratiques de gestion des ressources naturelles afin de les protéger et de les mutualiser au profit de tous, au Sud comme au Nord.

Danielle Mitterrand

Créée par Danielle Mitterrand en 1986, France Libertés est une fondation reconnue d'utilité publique, à but non lucratif et dotée du statut consultatif à l'ONU. Elle défend les droits humains et les biens communs du vivant et contribue à un monde plus solidaire.

Comment se mobiliser à nos côtés ?

- Abonnez-vous à la newsletter : restez informés de nos actions, recevez les invitations à nos événements...
- Faites un don et donnez-nous les moyens d'agir : www.france-libertes.org
- Suivez-nous sur les réseaux sociaux et partagez nos actualités
- Contactez-nous
 - par courrier : France Libertés - Fondation Danielle Mitterrand - 5 rue Blanche - 75009 Paris
 - par téléphone : +33 1 53 25 10 40
 - par mail : contact@france-libertes.fr

Remerciements

France Libertés remercie toutes les personnes et organisations ayant contribué à l'élaboration de cette brochure, notamment Sylvie Paquerot et Olivier Petitjean pour leur relecture attentive et Greenpeace France pour leur aimable autorisation de reproduction de photos.

Avec le soutien de



Conception: Alice Richomme, Marion Veber, Léna Bauer
Impression : 2017

Couverture: Mine de charbon à ciel ouvert - 10 décembre 2008 © Daniel Rosenthal / Greenpeace
Quatrième de couverture : © Greenpeace / Keri Coles

Stop aux zones de sacrifice !

Pour des alternatives à notre système prédateur des ressources naturelles

Derrière notre quotidien basé sur les nouvelles technologies et des objets devenus pour beaucoup « indispensables » comme le smartphone, se cache une réalité peu reluisante, celle de l'extraction des matières premières dans des conditions aux conséquences sociales, sanitaires et environnementales considérables. Dans ces coulisses de notre société de consommation, des multinationales guidées par la seule motivation du profit violent impunément les droits humains les plus fondamentaux avec la complicité des Etats. L'extraction de ressources naturelles, si elle a toujours été à l'origine des civilisations humaines, a passé un cap d'intensité qui met en péril l'équilibre planétaire à travers le réchauffement climatique et les principes démocratiques : les populations qui se trouvent sur le passage de l'exploitation des ressources naturelles sont perçues comme des obstacles. Ce phénomène prédateur qui semble n'admettre aucune limite ni éthique, ni physique est qualifié d'extractivisme.

Nous explorerons ici les impacts et les soubassements de ce système basé sur l'excès et le sacrifice de territoires toujours plus grands et plus nombreux, partout dans le monde, pour les transformer en zones d'extraction, sans consulter les populations qui y vivent. Avec l'avancée des technologies qui permettent de détecter toujours plus de gisements de matières premières jusque-là inaccessibles, tous les territoires peuvent aujourd'hui être affectés. Demain, ce pourrait être votre territoire. Avec cette brochure, nous donnerons volontairement la voix à des peuples et communautés autochtones qui sont souvent les premières victimes de ces activités et qui, par leur résistance déterminée à la marchandisation de la nature et de la vie, nous invitent à repenser nos visions du monde.

Il s'agit d'appeler à une prise de conscience et à une résistance commune à tous les peuples, en saluant les précurseurs que sont les peuples autochtones dans cette lutte universelle pour sauver nos territoires et les biens communs.

